OFF
A38
A42
P435
v.5

CAHIER 5

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Région-pilote:

Bas-St-Laurent,
Gaspésie et
Iles-de-la-Madeleine

UN PROJET ARDA

Chapitre III

Objectif de
création d'activités dynamiques nouvelles

Première partie:

LE SECTEUR DU TOURISME

---

bureau d'aménagement de l'est du québec
B.A.E.Q., 30 juin 1966

Bibliothèque Nationale du Québec

CHAPITRE II

Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels

Cahier 2

LE SECTEUR DE LA FORET

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC, 30 JUIN 1966

OFF
A38A42
P435
nr. 5

TABLE GENERALE DES MATIERES

Introduction générale

Chapitre I: LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN

Cahier 1

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Première partie: LE SECTEUR DE LA FORET

Cahier 2

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Deuxième partie: LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Cahier 3

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Troisième partie: LE SECTEUR DES PECHES

Cahier 4

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Première partie: LE SECTEUR DU TOURISME

Cahier 5

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Deuxième partie: LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Cahier 6

Chapitre IV: OBJECTIF DE VALORISATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Cahier 7

Chapitre V: OBJECTIF DE L'ETABLISSEMENT D'UN CADRE INSTITUTIONNEL DE PLANIFICATION ET DE PARTICIPATION

Cahier 8

Chapitre VI: L'ESPACE REGIONAL ET LES OBJECTIFS DU PLAN

Chapitre VII: L'EXECUTION DU PLAN

Cahier 9

Chapitre VIII: LE PLAN DES ILES-DE-LA-MADELEINE

Cahier 10

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
SECTION I: La problématique de développement	2
A- LES VARIABLES STRATEGIQUES	2
1- L'offre touristique de la région	2
2- La demande touristique pour la région	14
3- La région dans le contexte nord américain et la concurrence à affronter	25
B- LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	29
1- Le fondement des politiques de développement	30
2- L'organisation de l'espace	33
3- L'exécution du Plan touristique et l'organisme responsable	50
4- La commercialisation du tourisme	50
5- La formation de la main-d'oeuvre	54
C- LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	56
1- L'Horizon 1972	57
2- L'Horizon 1982	60
SECTION II: La programmation du secteur du tourisme	61
PROGRAMME 1: L'organisation de l'espace	62

PROJET 1:: Préparation du plan-directeur de la zone de Percé 62

PROJET 2 : Développement de la zone de Mont-St-Pierre 64

PROJET 3 : Préparation du plan-directeur du centre sur la Baie-des-Chaleurs 65

PROJET 4 : Développement d'un réseau d'étapes sur la Rive Nord 67

PROJET 5 : Développement de la zone du Lac Témiscouata 75

PROJET 6 : Parc Chic-Choc 86

PROJET 7 : Parc de Gaspé 94

PROJET 8 : Développement du Parc du Bic 112

PROJET 9 : Préparation du plan-directeur de la zone de Rivière-du-Loup 120

PROJET 10: Préparation du plan de l'entrée à Pointe-à-la-Croix 121

PROJET 11: Circuit de pêche au saumon - première phase, poursuite de l'étude de M. Wilfrid M. Carter 122

PROGRAMME 2: L'exécution des projets touristiques 125

INTRODUCTION

Sans être la solution-miracle pour la région ou la panacée à tous les problèmes, le tourisme n'apparaît pas moins comme un secteur à développer au maximum. Cette industrie n'est pas, en effet, pure conception de l'esprit; elle occupe déjà une place importante dans l'économie régionale et son développement, pour peu qu'il soit axé sur les caractéristiques particulières de la région et qu'il tienne sans cesse compte de l'évolution et des désirs d'une clientèle potentielle, existante et future, jouera, dans les années à venir, un rôle plus moteur qu'autrefois. C'est d'ailleurs avec l'industrie manufacturière, le secteur qui créera la grande part des emplois nouveaux nécessaires à la croissance économique régionale.

Le tourisme n'a pas à être créé de toutes pièces. Devrait-il l'être qu'il ne faudrait pas y songer plus longuement. Mais on y songe justement, on propose de le développer, on fonde même beaucoup d'espoir sur lui: d'abord parce que la région présente en soi un attrait touristique indéniable et qu'on peut, avec autant de réussite qu'on aura fait preuve d'un effort soutenu, améliorer la rentabilité et la productivité de l'industrie touristique; ensuite parce que la région est assez facilement accessible à une population qui disposera bientôt, et c'est déjà commencé, de nombreuses périodes de loisirs et de vacances.

Tout développement touristique doit donc s'élaborer en fonction du potentiel régional et de la clientèle éventuelle. C'est pourquoi les pages suivantes analysent successivement l'offre touristique régionale et la demande actuelle et future pour les attraits touristiques de la région.

SECTION I

La problématique de développement

A- LES VARIABLES STRATEGIQUES

1- L'offre touristique de la région.

Qu'est-ce qui attire le touriste dans la région? Que lui offre-t-elle? Qu'est-ce qui l'intéresse une fois sur place? Qu'y a-t-il pour l'accueillir et pour prolonger son séjour? Comment est-il reçu? Aussi bien dresser le bilan du secteur en analysant les différentes composantes du potentiel touristique régional.

a) Les attraits naturels.

Il faut compter, en tout premier lieu, sur la péninsularité de la région. Plus de 500 milles de littoral où se déroulent différents paysages plus variés les uns que les autres: de Notre-Dame du Portage à Percé se succèdent tour à tour des plates-formes rocailleuses, des falaises, des murailles et des escarpements rocheux, des anses encerclées de montagnes, des embouchures de rivières, des rochers et des caps solitaires, puis d'autres plates-formes, d'autres anses, d'autres embouchures, d'autres falaises, d'autres murailles, d'autres rochers, d'autres caps et quelques grandes plages sablonneuses; puis voici Percé et son rocher, l'Ile Bonaventure et ses oiseaux; et de Percé à Matapédia s'allonge le littoral de la Baie-des-Chaleurs avec ses falaises, ses murailles, ses anses et ses nombreuses plages de sable. Qui a déjà fait "le tour de la Gaspésie" revoit se dérouler les panoramas innombrables, différents à chaque tournant de la route de ceinture qui tantôt côtoie

la mer, tantôt la surplombe, tantôt la perd de vue pour, un peu plus loin la retrouver et la côtoyer de nouveau, de si près parfois, qu'elle l'enjambe même à quelques endroits.

Malgré cette distribution en chaîne le long du littoral, plusieurs points bien localisés sur la côte, offrent des concentrations d'attraits naturels diversifiés mais intégrés les uns aux autres. On y trouve, dans un rayon restreint, des ensembles qui indiquent dès lors des priorités de développement: la zone du Bic avec ses îles, ses murailles, son cap, son parc naturel, ses escarpements et son littoral des plus accidentés; celle de Métis avec son magnifique jardin, sa rivière à saumon et son panorama grandiose; la zone de Mont St-Pierre où la montagne vient rencontrer la mer, son anse enchanteresse que dominent deux caps géants, sa vallée de pénétration, sa rivière sinueuse, ses paysages de mer et de montagnes; la Presqu'île Forillon avec sa flore unique, ses petits havres de pêche artisanal, son parc naturel et ses quelques petites plages tranquilles; Gaspé et son histoire; Percé avec sa renommée internationale et tout ce qui l'a créée.

La proximité presque continuelle de l'eau rend la mer présente et accessible comme nulle part ailleurs; partout la mer, toujours ses paysages, mais jamais la monotonie ni la lassitude!

L'intérieur de la péninsule, moins bien connu du touriste et très peu fréquenté jusqu'à aujourd'hui, n'a pourtant, en diversité des sites et en beauté du paysage, rien à envier au littoral. Le massif des Shickshocks délimite la ligne de partage des eaux entre le versant nord et le versant sud; la forêt partout; les innombrables lacs ——tantôt lacs de plateau, tantôt lacs de vallée, tantôt lacs de plaine —— alimentent des rivières qui sillonnent l'arrière-pays et viennent toutes déboucher à la mer. De nombreuses vallées sont ainsi découpées pour servir de passages naturels mais difficiles aux futurs explorateurs amateurs.

Le relief est aussi varié que la région elle-même. Du côté nord, le plateau appalachien vient, quand il n'en est pas séparé par des plates-formes ou des terrasses littorales, plonger directement dans la mer; il est largement découpé par plusieurs vallées très encaissées dont celles de l'intérieur ont été modelées par les glaciers. Du côté est de la Baie-des-Chaleurs, une large plate-forme littorale recule vers l'intérieur le plateau fortement disséqué; à l'ouest de New-Richmond, ce plateau s'avance près du rivage pour offrir des paysages d'une grande beauté qu'on peut admirer, entre autres, du Mont Carleton. Au centre de la péninsule, le plateau nord et le plateau sud viennent s'accoler au massif des Shickshocks qui forme comme l'épine dorsale de l'arrière-pays rongé par de nombreux cirques glaciaires; on y trouve une multitude de sommets dénudés où croît une végétation de type arctique: les plus imposants sont le Mont Logan, le Mont Albert et le Mont Jacques-Cartier qui atteint 4,160 pieds d'altitude.

Le pays, varié et accidenté, laisse voir tour à tour des paysages de mer, de littoral, de plateau et de montagne.

Et le couvert végétal, pour peu qu'on puisse y pénétrer et y circuler, cache des beautés aussi belles que sauvages. C'est la nature à l'état pur souvent, à l'état encore vierge, parfois.

Enfin la faune! Le goéland et la mouette qui survolent le rivage; le saumon qui remonte les rivières; la truite qui peuple les lacs; le castor qui construit ses digues; le chevreuil et l'orignal que cache la forêt; et s'attache à la toundra du Mont Jacques-Cartier le dernier troupeau de caribous du Québec méridional.

On conclurait rapidement à un paradis de chasse et de pêche, ne serait-ce cette drôle de façon dont les rivières, les lacs et les bois sont réservés à une population restreinte qu'un mode de tenure a favorisée, voire privilégiée. Cette situation, qui a déjà trop duré, risque, si

elle persiste, d'éloigner à tout jamais une classe de touristes sportifs mais à revenus moyens.

On conclurait à un paradis touristique ne serait-ce que cette mer et cette montagne, cette nature et ce relief, cette flore et cette faune. Il est cependant un climat qui n'est pas toujours des plus estivals quoique encore serait-il plus juste de parler de climats. Il fallait peut-être s'y attendre: dans un si vaste territoire, comment et pourquoi une nature si variée ne serait-elle pas la résultante d'un climat tout aussi varié, tant dans l'espace que dans le temps. Climats variés et variables qui font, par contre, partie intégrante du cadre gaspésien.

Sur la côte, l'été — c'est la période touristique par excellence — la saison dure à peine trois mois; c'est amplement suffisant pour le touriste qui prend ses vacances entre juin et septembre, mais quelque peu dispendieux pour les principales installations qui doivent fermer le reste de l'année. À l'intérieur, on l'allonge, au printemps par la pêche et, à l'automne, par la chasse mais ces sports s'adressent à un autre type de tourisme et requièrent d'autres sortes d'investissements.

L'hiver est long et rigoureux dans la région, et différentes données sembleraient indiquer un potentiel pour les sports d'hiver, pour le ski plus particulièrement. La chaîne des Shick-shocks a déjà reçu sa part de publicité et elle attire, chaque année, quelques équipes de braves skieurs qui reviennent fourbus mais enchantés des longues descentes dans la neige qui tombe dès milieu novembre pour ne disparaître qu'avec le soleil de mai. Il semble cependant que ses pentes vertigineuses et son enneigement abondant ne compensent pas un froid excessif et une insolation de beaucoup inférieure au minimum requis d'une

station (1).

La priorité a d'ailleurs été accordée au développement d'un parc et des études plus poussées, effectuées dans une telle optique, pourraient éventuellement inventorier les possibilités d'y développer le ski de printemps (2).

Il est indéniable que les attraits naturels de la région totalisent une offre touristique qui vaut d'être exploitée; en elle-même, à cause de l'importance du tourisme dans l'économie régionale, à cause aussi de ses possibilités inestimables par rapport à d'autres régions du Québec. Quoique quelque peu éloigné des données idéales des stations balnéaires réputées, le climat n'est pas un obstacle insurmontable et il fournit des indications précieuses qui orienteront le développement touristique.

b) L'histoire et la vie régionale.

Mais les attraits naturels ne sont pas les seules composantes de l'offre touristique. La région a son originalité et l'homme y a développé un mode de vie particulier.

---

(1) Des relevés météorologiques effectués durant l'hiver 1964 --- et il est permis de prendre pour acquis que l'hiver 1964 ne fait pas exception dans le cycle climatique --- n'indiquent que des insolations de 25 heures en novembre, 27 en décembre, 38 en janvier, 58 en février, 85 en mars et 180 en avril.

(2) Pour une discussion plus approfondie de cette question, voir "Le projet du Mont Logan tel que soumis par la Société Dyname, Commentaires et discussion", in Annexe 2 du document, Les centres prioritaires de développement touristique du territoire-pilote, suite à l'Esquisse du Plan, Cahier # 6 "Le tourisme", Mont-Joli, novembre 1965.

Les quatre siècles d'histoire, de légendes et de traditions régionales sont exceptionnels en Amérique du Nord et ils constituent un attrait touristique de toute première importance. Le temps a laissé des vestiges que des fouilles archéologiques et des reconstitutions permettraient de faire revivre; la population a développé des traditions et des habitudes; le folklore se traduit encore par des danses, des chansons et des manifestations qui, pour peu qu'elles soient maintenues et vivifiées, intéresseraient le touriste complètement étranger à cette façon de vivre.

La pêche en mer est une activité régionale qui enchante le touriste; les petits villages de pêcheurs échelonnés sur la côte et construits autour des havres sont caractéristiques d'un mode de vie artisanal et ils sont, à ce titre, d'un grand intérêt. Leur nombre tend cependant à diminuer et des centres de pêche industriels les remplaceront graduellement: mais la vie sur les quais sera toujours très animée, les jeunes pêcheurs et les vieux loups de mer toujours aussi hospitaliers et typiques, la vue des captures toujours à portée des curieux, la pêche toujours un attrait pour le touriste friand de curiosités, avide de nouveautés et porté au contact humain.

Il ne s'agit pas de perpétuer une vie régionale tournée vers le passé et récalcitrante à toute évolution souhaitable; il s'agit plutôt de préserver une originalité qui fera que la Gaspésie aura toujours quelque chose de gaspésien, ce quelque chose qui, de loin, intrigue le touriste et l'attire et qui, sur place, le rapproche d'un monde jusqu'alors inconnu et d'une vie qu'il ne retrouve pas ailleurs.

c) L'équipement touristique régional.

Comme le tourisme est une activité que la région a déjà développée dans le passé, il existe donc un certain équipement: c'est une autre composante de l'offre touristique et il importe

d'en analyser l'état et les disponibilités. D'abord l'équipement régional dans l'infrastructure et ensuite l'équipement touristique proprement dit.

- L'infrastructure

A l'exception de la route du littoral, l'infrastructure dans les transports n'a rien eu à voir pour sa mise en place avec le déplacement touristique; mais il arrive qu'elle desserve assez bien tout de même les besoins dans le secteur. Sauf quelques sites de l'intérieur non reliés au réseau routier et qui nécessiteront des accès rapides et faciles, la région est déjà bien pourvue, du moins quantitativement. Une route, panoramique sur tout son parcours, ceinture tout le littoral; une autre relie Rivière-du-Loup au Nouveau-Brunswick en passant par les côteaux du Témiscouata; une autre dessert la Vallée de la Matapédia et serpente le long de la rivière du même nom; une autre route transversale raccorde Ste-Anne des Monts à New-Richmond; c'est la Transgaspésienne, la charnière de tout le futur développement routier à l'intérieur de la Gaspésie.

Un réseau de routes secondaires pourra délimiter des circuits touristiques qui modifieront considérablement le traditionnel "tour de la Gaspésie" en lui ajoutant des randonnées gaspésiennes. Par contre, l'état du système routier devra être amélioré et la réfection déjà commencée de la route de ceinture devra être accélérée durant les prochaines années.

Vu la nécessité de se déplacer dans la région et l'accent mis sur le tourisme social et familial, l'automobile est le moyen de transport par excellence, mais il n'est pas le seul. Quoique moins populaire pour le touriste, le chemin de fer jouera peut-être un jour un rôle plus important qu'actuellement. Ce moyen de communication rapprocherait considérablement la région des grands

centres canadiens et américains (1). Comme l'avion (2), le train amènerait les touristes sur place et des flottes d'autobus et d'automobiles ---- avec ou sans chauffeur ---- les véhiculeraient dans la région. Cette combinaison "rail-route" se pratique déjà d'ailleurs sur une très petite échelle.

La région est éloignée des grands centres mais elle est assez facile d'accès par tout mode de transport, particulièrement par l'automobile. Le prolongement de la route Trans-Canada à quatre voies jusqu'à Rivière-du-Loup permettra sans doute une liaison plus rapide avec Québec et Montréal. Son prolongement vers le Nouveau-Brunswick par le Témiscouata devrait favoriser le développement touristique dans la zone du Lac Témiscouata (3); par contre, il rapprochera considérablement les Maritimes qui offriront alors une concurrence plus forte qu'il faudra contrebalancer

---

(1) Il est certain que le chemin de fer ne sera jamais le moyen de transport par excellence. D'ailleurs la région vraiment touristique --- la Gaspésie --- est très mal desservie actuellement. Mais la liaison quotidienne avec Québec, Montréal et les Maritimes est sûrement un facteur de sécurité pour le touriste qui a ainsi l'assurance, quoi qu'il lui arrive en automobile, de pouvoir retourner rapidement dans les grands centres.

(2) La région dispose d'un réseau de 15 terrains d'aviation dont le principal sera celui de Mont-Joli. L'avion ne compte actuellement que pour très peu dans le transport des touristes et, à moins d'un changement radical dans le futur, il en sera ainsi pour longtemps encore. Il procure cependant au touriste la même sécurité que le chemin de fer.

(3) Ce sera un développement touristique d'un type très spécial cependant (voir le projet no. 5).

dans la région (1).

Il faut favoriser au maximum l'augmentation de la circulation touristique dans la région. Péninsulaire et périphérique au Québec, la région, et particulièrement la Gaspésie, est plus un point d'arrivée qu'un corridor de passage pour une circulation d'une autre destination: "on vient en Gaspésie; on ne passe pas par la Gaspésie pour aller ailleurs". C'est heureux d'une façon puisque le touriste qui y vient en fait son lieu de séjour; c'est un handicap d'une autre puisque le flux touristique est moins considérable. Une augmentation du tourisme de séjour et du tourisme de passage est nécessaire à la région.

- L'équipement touristique proprement dit.

La région dispose déjà d'un certain équipement touristique. On s'entend généralement pour le distinguer en équipement d'hébergement et en équipement de divertissement et récréatif.

Une étude sommaire a analysé l'hébergement régional et l'Esquisse du Plan en a publié les résultats (2). Il n'est donc pas nécessaire de la reprendre ici en détail. Il faut cependant rappeler que l'hôtel (y compris le motel) est le

---

(1) Il est cependant un projet qui risquerait de gêner considérablement le développement touristique de la région: la construction d'une route reliant Québec et le Nouveau-Brunswick par le Maine. Le Québec et surtout la région pourrait perdre une clientèle touristique importante au profit du Maine et des Maritimes.

(2) Esquisse du Plan, Cahier # 6, "Le tourisme", page 28 et ss.

mode d'hébergement le plus répandu; que vu la très grande dispersion géographique des hôtels, il n'y a aucun centre touristique suffisamment équipé (un ou deux endroits font exception mais on y observe encore plusieurs lacunes); enfin que les établissements sont, pour la plupart, de dimension très restreinte, et que cette situation est la conséquence de la Loi de la Régie des Alcools du Québec qui ne fait aucune distinction entre les véritables hôteliers et les "tenanciers de bar déguisés".

Il n'est donc pas surprenant de constater que nombre d'hôtels accusent une carence marquée dans leurs différents services. Et, comme aucune classification n'existe actuellement dans l'hôtellerie, un handicap considérable frappe les hôtels de qualité qui sont souvent assimilés à ceux de catégorie inférieure qui cependant les concurrencent dans les mêmes domaines.

L'hébergement para-hôtelier --- ou complémentaire --- est inadéquat dans la région bien qu'il soit de plus en plus en demande; les terrains de camping sont nombreux mais quelques-uns seulement ont un équipement minimum de qualité acceptable (1); les autres modes d'hébergement

---

(1) Esquisse du Plan, op. cit., page 45 et ss. Voir aussi, Terrains pour tentes et roulottes. Cette publication du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en fournit la liste: il y a dans la région 75 terrains (dont 4 appartiennent au ministère) qui disposent de 1,500 emplacements pour tentes, 440 pour roulottes. Quoiqu'il soit dit dans cette brochure que "le présent répertoire donne la liste des terrains de camping qui ont fait l'objet d'une inspection avant la fin de 1965 et que les inspecteurs du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ont jugé conformes à la Loi de l'Hôtellerie et aux réglements qui en découlent", la qualité de la plupart de ces terrains et leurs équipements laissent grandement à désirer.

para-hôtelier disponibles ailleurs, les pensions de famille, les locations meublées, les auberges de jeunesse, les colonies de vacances, ne sont pas répandus. L'hébergement para-hôtelier est loin de pouvoir satisfaire une demande qui se développe de plus en plus.

Au titre de l'équipement de divertissement et récréatif, on pourrait distinguer celui qui est directement relié aux attraits naturels et celui qu'on qualifierait plutôt de récréatif.

Dans le premier cas, à l'exception de la chasse et de la pêche qui, nous l'avons vu, ont leur lacune, il y a peu d'équipement à la disposition du touriste: les sanctuaires d'oiseaux ne sont pas utilisés comme ils pourraient l'être, les curiosités de la nature ne sont pas exploitées, les observations géologiques sont ignorées, les expéditions en montagne et en forêt --- à pied ou à cheval --- ne sont pas organisées; de même la pêche touristique en mer. Et pourtant, toutes ces activités, et d'autres toutes aussi intéressantes, attireraient et retiendraient les touristes sans nécessiter des investissements exorbitants.

L'équipement récréatif n'est pas en meilleure posture, tant en quantité qu'en qualité: sauf les terrains de golf (1), l'offre est restreinte: les piscines publiques qui desservent des populations locales ne sont cependant pas installées dans les centres les plus touristiques; deux centres d'art seulement et quelques boîtes à chanson; très peu de théâtre estival; le folklore n'est pas exploité.

La période relativement courte d'utilisation de ces installations les rend dispendieuses mais elles sont, par ailleurs, essentielles à

---

(1) Il en existe à Rivière-du-Loup, Bic, Métis, Matane, Fort-Prével, Chandler et Carleton.

l'industrie touristique. Il faudra trouver une formule pour augmenter sensiblement l'équipement de divertissement et récréatif.

Au chapitre général de l'équipement touristique, la région a donc de grandes lacunes à combler. Si les attraits naturels sont la condition sine qua non de tout développement ultérieur — et nous avons vu qu'ils sont, en eux-mêmes, un produit recherché et de qualité indéniable — ils ne suffisent pas à prolonger le séjour du touriste et à le faire revenir. Ces fonctions sont celles des structures d'accueil qui ne peuvent faire défaut plus longtemps sans risque de tarir la richesse touristique régionale et de voir la clientèle se diriger vers d'autres endroits moins bien pourvus en attraits naturels mais équipés et aménagés de manière à offrir une gamme variée d'équipements et de services. Ces structures d'accueil sont d'autant plus essentielles qu'elles ne sont pas en place actuellement et que la région doit rapidement rattraper un retard dans ce domaine.

d) La gestion du secteur

La gestion du secteur fait aussi partie de l'offre régionale. Une revue rapide du secteur privé laisse voir que bon nombre d'hôteliers et de restaurateurs manquent de formation suffisante et qu'ils ne sont, par conséquent, pas en mesure d'assurer une gestion saine et efficace de leur établissement, ce qui entraîne une situation financière des plus précaires. Cette mauvaise gestion entraîne également pour cette catégorie de propriétaires des difficultés de financement par les moyens ordinaires de crédit alors que l'absence de crédit hôtelier spécialisé ne permet pas aux autres catégories des facilités par lesquelles ils pourraient moderniser ou apporter à leur commerce des améliorations nécessaires ou souhaitables.

Il résulte de cette situation une incohérence dans la gestion du secteur privé, laquelle

incohérence favorise l'absence d'une politique générale des prix qui pourraient éventuellement compromettre le développement touristique régional.

Pour le secteur public, le ministère responsable a une action majeure à assumer, un dynamisme à influer dans le secteur et, à l'occasion, un rôle d'entrepreneur à exercer. L'activité des services gouvernementaux ne pourrait donc se limiter à la publicité et à l'information, à l'organisation et à la gestion de la chasse et de la pêche sportive, à l'administration de quelques hôtels, si bien assumées que soient certaines de ces responsabilités. Les pouvoirs publics — régionaux et municipaux inclus — n'ont sûrement pas péché par excès dans le secteur touristique régional dont le dynamisme sera à la mesure du leur; il est essentiel qu'ils fassent preuve d'initiative et de compétence qui seront des stimulants incitatifs pour les entrepreneurs privés qui devront participer activement au développement touristique de la région.

La région a un potentiel touristique incontestable. Il n'a cependant pas été exploité à pleine capacité dans le passé: à preuve le peu d'équipement touristique en place. Les attraits naturels, si nombreux soient-ils, ne suffiront pas, à eux seuls, à attirer une population touristique qu'on veut de plus en plus nombreuse.

Le tourisme doit être développé dans la région, et de la façon la plus appropriée, c'est-à-dire en mettant en valeur les atouts de la région en fonction des besoins manifestés par la clientèle la plus susceptible d'y venir. Il importe alors d'étudier "la demande touristique pour la région": c'est l'objet des pages suivantes.

2- La demande touristique pour la région

Il serait trop facile — et extrêmement dangereux — de ne s'en tenir qu'aux données générales pour évaluer la demande touristique pour

la région: on risquerait de surestimer la clientèle potentielle plutôt que de la sous-estimer. Et si cette clientèle est la principale composante de la demande, il faut aussi en déceler les besoins, les comportements, les désirs et les aspirations.

Cette demande sera étudiée à partir de travaux réalisés en Amérique du Nord: d'abord, l'enquête du Bureau d'Aménagement durant l'été 1964, ensuite les rapports d'une Commission d'étude américaine (1) et enfin, les statistiques du "Canadian Government Travel Bureau". Une première partie aura auparavant étudié les tendances globales du tourisme occidental et principalement sur le continent nord-américain.

a) Les tendances globales

Dans le monde occidental, la clientèle touristique est presque exclusivement une population urbaine ou suburbaine dont une grande partie désire retrouver le calme au contact de la nature. Cette population est en perpétuelle expansion: les villes canadiennes augmentent sans cesse et, aux Etats-Unis, la population urbaine actuellement de 75,000,000 devrait atteindre les 100,000,000 sous peu.

La hausse du niveau de vie de cette population est progressive, sa mobilité devient de plus en plus flexible, ses heures de loisirs augmentent, ses besoins de même. Elle consacrera, dans l'avenir, de plus en plus de temps et d'argent à ses vacances.

Cette population qui fuit la ville à la recherche de la nature et du calme, est cependant de plus en plus conditionnée par le mode de vie urbain qui lui procure tous les services dont

---

(1) Reports of the "Outdoor Recreation Resources Review Commission", Washington, D.C., 1962.

elle a besoin. Elle aura sensiblement les mêmes besoins en vacances: elle voudra trouver des accommodements adéquats de haut standard et remplacer toutes les sollicitations de la ville par d'autres incitations.

L'aménagement futur des stations touristiques et des zones de loisir devra tenir compte de ces exigences: d'une part, un haut niveau d'équipement —— ce qui suppose tous les services essentiels, y compris les distractions bruyantes et les activités nocturnes de la ville; d'autre part, des facilités d'accès à des zones de calme en pleine nature —— où le touriste se retirera à l'occasion pour se reposer de la vie mouvementée et des bruits de la ville qu'il pourra retrouver le soir dans la station principale.

b) Le tourisme au Canada, au Québec et dans la région.

L'enquête du B.A.E.Q. fournit quelques indications sur le nombre des touristes qui ont visité la région durant l'été 1964:

- quelque 217,000 touristes sont venus par automobile (1);

- environ 12,000 touristes seraient venus par d'autres modes de transport (autobus, train, avion), la grande majorité de ces touristes étant des Américains;

- environ le tiers de ceux qui ont voyagé par automobile sont venus visiter des parents ou des amis;

---

(1) Esquisse du Plan, op. cit., pages 8 et 9. Cette enquête sur la circulation touristique indique plutôt des ordres de grandeur que des chiffres définitifs. On ne peut donc les utiliser tels quels.

- la majorité des touristes étaient des Canadiens (1) et la proportion d'Américains serait moins importante qu'on ne l'aurait pensé (2).

Ce furent des découvertes surprenantes, pour ne pas dire décevantes, parce que d'autres sources d'information laissent entendre que les touristes américains et canadiens qui viennent au Québec sont très nombreux.

En effet, le "Canadian Government Travel Bureau" estime que les touristes étrangers, et principalement les Américains, ont rapporté $651 millions au Canada en 1964. Au Québec, les Américains ont dépensé $110.7 millions, la même année; comme les dépenses des touristes provenant des autres provinces canadiennes se sont élevées à $190.3 millions, c'est donc une somme totale de plus de $300 millions que le Québec a récoltée de l'industrie touristique en 1964.

Dans la région-pilote, les dépenses touristiques ont été évaluées à $13.5 millions pour la même année (3).

---

(1) Toujours d'après l'enquête et avec la même réserve, 39% provenaient du Québec, 11% de l'Ontario et 5% des Maritimes; dans 35% de ces cas cependant, la provenance des touristes n'a pu être identifiée.

(2) 10% seulement des 217,000 touristes recensés étaient des américains. La clientèle américaine serait par contre plus nombreuse: il faut y ajouter ceux qui sont venus par un autre mode de transport que l'automobile et on peut présumer que, dans les 35% non identifiés par l'enquête, il y avait bon nombre d'américains.

(3) Esquisse du Plan, op. cit., page 8. Voir aussi la note 1 de la page 24.

Une autre étude d'envergure, américaine celle-là — "Reports of the Outdoor Recreation Resources Review Commission" — (1) a estimé que plus de 4.5 millions d'Américains sont venus au Canada en 1960 pour plus de 48 heures; la durée moyenne de leur séjour a d'ailleurs été de 10 jours. D'après la même enquête, l'Ontario a attiré 37.1% de ces touristes et le Québec 25.5%.

Au cours des dernières années, les principaux parcs des provinces maritimes ont reçu annuellement près de 2,500,000 visiteurs, dont plus de 40% venaient des Etats-Unis.

Il ressort de ces diverses études que:

- le Canada accueille, chaque année, des millions de touristes américains;

- le Québec, des centaines de milliers de touristes américains et des centaines de milliers de touristes canadiens provenant des autres provinces;

- la région n'attire que quelques dizaines de milliers de touristes américains et un peu plus de touristes canadiens provenant des autres provinces.

Il est donc incontestable que le Québec attire les touristes américains et canadiens; la ville de Québec (et sa région) en accueille, à elle seule, une grande proportion durant l'été. Comme la région-pilote puisera éventuellement ses touristes dans les mêmes bassins américain et canadien, il est important de les étudier de plus près.

---

(1) Le cahier # 6 de l'Esquisse du Plan cite plusieurs conclusions de cette enquête (voir pages 17, 18 et 19).

c) La clientèle américaine

La clientèle américaine la plus susceptible de venir au Québec et dans la région se localise dans le Nord-Est des Etats-Unis. Cette région a une population actuelle de plus de 45 millions d'habitants, soit 25% de la population américaine (1). C'est une population urbaine et industrielle qui prend des vacances de plein air.

La même enquête américaine dont nous avons déjà parlé (2) mentionne que 53% de ces vacanciers parcourent au maximum 500 milles durant leurs vacances, 17% entre 500 et 1,000 milles et 27%, 1,000 milles et plus (3)

Telles sont, avec celles déjà rapportées dans l'Esquisse du Plan, les grandes caractéristiques de cette clientèle américaine potentielle globale.

Les diverses conclusions de cette enquête nous permettent d'évaluer la clientèle américaine susceptible de venir dans la région-pilote:

- le nombre des touristes américains qui parcourent un minimum de 750 milles se situe entre 12 et 15 millions;

- leurs revenus annuels se chiffrent entre $5,000 et $8,000;

---

(1) Cette partie des U.S.A. ne comprend cependant que 4% du territoire américain consacré à la récréation.

(2) "Outdoor Recreation Resources Review Commission".

(3) L'Ouest américain avec ses nombreux parcs et ses espaces immenses est situé à plus de 1,000 milles de New-York alors que la région en est plus rapprochée. Voir aussi la carte de la page 26.

- ils voyagent en famille et chaque automobile comprend de 4 à 5 personnes;

- une bonne proportion de touristes américains sont des adeptes du camping;

- leur voyage dure de 5 à 20 jours, dont 5 à 6 jours sont consacrés aux zones de nature;

- ils recherchent les beaux paysages et les activités de plein air.

C'est évidemment une clientèle potentielle maximum, et elle est sollicitée, nous le verrons bientôt, par d'autres régions touristiques très bien équipées ou en voie de l'être rapidement.

C'est, par contre, un réservoir disponible d'où la région puisera éventuellement sa clientèle américaine. Une bonne proportion connaît déjà le Québec pour y être venue dans le passé et 96.1% de ces touristes américains y ont d'ailleurs trouvé leur séjour agréable. Il est donc raisonnable de penser que le tourisme américain pourrait être augmenté dans la région.

d) La clientèle canadienne

La clientèle canadienne qui est venue dans la région en 1964 est estimée à approximativement 125,000 touristes, dont une bonne proportion étaient des Québécois (1).

Par contre, comme les dépenses des touristes canadiens provenant des autres provinces se sont élevées à $190.3 millions au Québec la même année —— statistiques du "Canadian Government Travel Bureau" —— on peut en conclure que leur

---

(1) Voir la note 2 de la page 17.

nombre dépassait le million puisque le nombre de touristes américains qui ont dépensé $110.7 millions se chiffrait lui-même à plus d'un million.

Le décalage entre la clientèle canadienne de la région et celle du Québec est très considérable et sûrement inacceptable; il s'explique, en grande partie, croyons-nous, par une publicité totalement insuffisante et par des structures d'accueil complètement inadéquates. Faute de mise en valeur, un potentiel régional immense ne participe que très peu à l'économie québécoise.

La clientèle canadienne la plus susceptible de venir dans la région se recrutera principalement dans les zones urbaines localisées entre Québec et Toronto (1): cette population est actuellement de plus de 8 millions et la distance qui la sépare de Percé varie de 500 à 1,000 milles (2).

---

(1) Les distances à parcourir pour le tourisme provenant de l'Ouest canadien sont tellement grandes qu'il est marginal pour la région; le tourisme provenant des Maritimes pourrait augmenter à l'avenir mais le réservoir potentiel est tout de même assez restreint.

(2) Ces considérations ne s'appliquent qu'à la clientèle touristique proprement dite. Deux autres types de clientèle pourraient cependant se développer dans l'avenir: les visiteurs de fin de semaine et les villégiateurs. La zone de Rivière-du-Loup et celle du Témiscouata sont bien placées pour profiter des visiteurs de fin de semaine qui, par un itinéraire combiné dans Charlevoix avec traverse de St-Siméon à Rivière-du-Loup ou vice-versa, feraient ainsi un voyage très intéressant. Durant la saison 1965 d'ailleurs, ce traversier a transporté quelque 95,000 personnes. Quant à la villégiature, elle a déjà été très populaire dans le passé et il est permis de croire qu'elle pourrait de nouveau connaître une vogue importante. Cette question devrait être approfondie par le Service touristique de l'Office régional de développement (voir le chapitre de "L'exécution du Plan").

Il s'agit évidemment ici encore d'une clientèle potentielle maximum qui est, elle aussi, sollicitée par d'autres régions touristiques.

C'est, par contre, un réservoir disponible d'où la région puisera éventuellement sa clientèle canadienne: une bonne proportion connaît la région pour y être déjà venue et la plupart des touristes interrogés en 1964 ont exprimé le désir d'y revenir (1).

e) L'offre régionale en rapport avec la demande

Les statistiques de deux sources officielles prouvent, de façon incontestable, que le Québec est un milieu recherché par le tourisme: chaque année, plus d'un million de touristes américains et plus d'un million de touristes canadiens provenant des autres provinces. Aucune donnée officielle cependant ne permet de ventiler la distribution géographique de ces touristes au Québec (2), mais la ville de Québec et sa région immédiate en accueillent sûrement une grande proportion (3).

Or, le Québec --- et la ville de Québec --- n'est pas, en définitive, beaucoup plus favorisé que la région du point de vue climat. Les heures d'insolation ont été, durant l'été 1965, aussi nombreuses --- sinon plus --- dans certaines parties de la région-pilote que dans les autres régions du Québec --- Québec et Montréal compris ---

---

(1) L'Esquisse du Plan, op. cit., page 19.

(2) Sauf l'enquête du B.A.E.Q. limitée à la région-pilote.

(3) Avec, entre autres son Carnaval en hiver et Ste-Anne de Beaupré en été; mais ce ne sont pas les seules attractions touristiques de la Vieille Capitale.

et la précipitation y a été moins abondante. La température moyenne y est plus basse mais ce seul facteur climatique n'est pas un handicap insurmontable.

Le mythe qui propage que la Gaspésie est un milieu quasi incertain à cause du climat est dès lors mis en doute et ébranlé. C'est un mythe non fondé mais entretenu par les Québécois eux-mêmes qui, pour leurs vacances, recherchent un climat chaud et les plages ensoleillées. Avec raison d'ailleurs la plupart du temps.

Mais ces mêmes Québécois sont trop facilement portés à penser que tous les touristes étrangers voudraient trouver ici ce qu'eux-mêmes vont chercher ailleurs: la plage et le soleil. Quatre-vingt-seize pour-cent (96%) des touristes américains qui ont visité le Québec en 1960 ont considéré leur séjour agréable; la plupart des touristes qui ont visité la région en 1964 ont exprimé le désir d'y revenir. C'est dire qu'ils y ont trouvé ce qu'ils recherchaient car ils ne recherchaient pas ce qu'on ne trouve pas ici. Il faut donc se garder d'apprécier les désirs des touristes nord-américains par la généralisation des nôtres: une proportion importante veut satisfaire d'autres goûts (1).

---

(1) En effet,

a) d'après la "Outdoor Recreation Resources Review Commission",
-38% des vacanciers américains indiquent, comme première préférence, les activités nautiques et aquatiques, dont 22% la plage et 14% la pêche;
-21% préfèrent les voyages pittoresques et panoramiques;
-3% préfèrent le camping mais, en 1960, 10,440,000 américains âgés de plus de 12 ans ont dressé leur tente au moins une fois.

b) d'après le "Canadian Government Travel Bureau"
-57% des américains qui sont venus au Canada

L'affluence touristique que connaît le Québec détruit déjà en partie le mythe du climat incertain de la région. Il s'agit cependant de ne pas en ignorer aveuglément les inconvénients pour le tourisme estival ni de penser par ailleurs qu'il serait nécessairement un atout à exploiter en fonction de la clientèle des "régions chaudes" des Etats-Unis qui recherche, en été un climat plus tempéré (1).

Suite de la note de la page précédente
en 1964 ont préféré les paysages;
-23% l'hospitalité;
- 8% la pêche;
- 3% le camping;
-2.4% la nourriture.

c) d'après le Bureau d'Aménagement,
-23% des touristes qui sont venus dans la région en 1964 ont aimé les paysages panoramiques;
-20% les lieux historiques;
-19% les excursions;
-13% le camping;
-11% les attractions culturelles;
-10% le canotage;
-la pêche sportive dans les lacs et les rivières et la pêche en mer sont très populaires.
A noter que ces taux n'indiquent pas des premières préférences mais plutôt des activités qui ont plu aux touristes recensés par l'enquête du B.A.E.Q.

(1) Il n'est pas impossible que cette population ne constitue un jour une proportion importante de la clientèle de la région; les grandes villes américaines deviennent presque insupportables l'été. Avant d'arrêter de façon définitive des slogans publicitaires qui mettraient l'accent sur cet aspect du climat régional, il est indispensable que des recherches spécialisées analysent les possibilités qui s'offrent de ce côté. Une telle étude dépassait le cadre de la recherche du B.A.E.Q.

Quoi qu'il en soit, le climat n'est pas en lui-même un obstacle insurmontable au point d'empêcher la région de profiter davantage du tourisme qui se rend déjà jusqu'à Québec: à l'exception de la distance supplémentaire à parcourir, le tourisme retrouverait dans la région sensiblement les mêmes avantages et les mêmes inconvénients (1).

3- La région dans le contexte nord-américain et la concurrence à affronter

La région n'est pas la seule en Amérique du Nord à compter sur cette clientèle éventuelle et à puiser, dans les deux réservoirs américain et canadien, un tourisme plus abondant. Et elle n'est pas la mieux localisée.

Si l'on admet que la clientèle touristique de la région viendra principalement des zones urbaines situées entre Boston et Washington d'une part, et Québec et Toronto d'autre part, il est utile et nécessaire d'avoir une vue globale des sollicitations que d'autres régions touristiques offrent à ces populations et important de comparer entre elles les diverses facilités d'accès à ces zones touristiques. Il s'agit donc de voir la région dans le contexte nord-américain, ce que met en évidence la carte qui apparaît à la page suivante:

a) Les concurrents directs

A une distance égale ou inférieure, les concurrents directs sont les parcs américains:

---

(1) C'est peut-être, en dernier lieu, le facteur distance qui présente le plus grand obstacle au développement touristique régional.

LOCALISATION DE LA CONCURRENCE TOURISTIQUE NORD-AMÉRICAINE

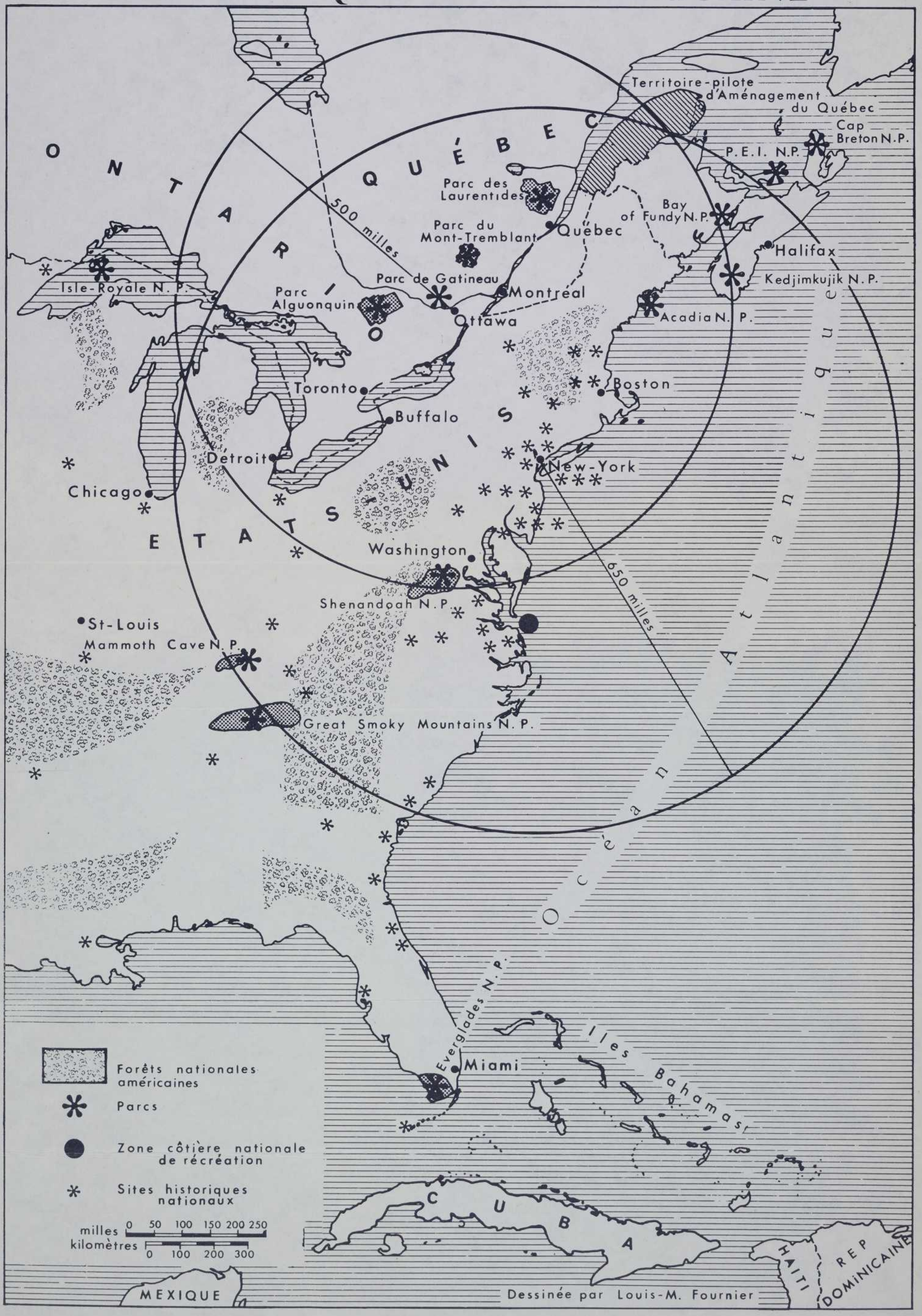

l'Acadia National Park, le Shenandoah National Park, le Mammoth Cave National Park, le Great Smoky Mountains National Park; et les parcs canadiens: le Parc Algonquin, le Parc Gatineau, le Parc du Mont-Tremblant, le Parc des Laurentides, le Parc de la Vérendrye, le Parc du Mont Orford, le Parc de la Forteresse de Louisbourg, le Parc de l'Ile du Cap Breton, le Parc de l'Ile du Prince-Edouard et le Parc de la Baie de Fundy (1).

Il y a aussi, comme autres concurrents directs, les zones touristiques américaines —— principalement toute la Côte atlantique depuis le Maine à la Virginie —— et, au Canada, l'Ontario et le Québec mais principalement les Maritimes qui connaissent depuis quelques années un taux annuel d'accroissement touristique de plus de 20%.

b) Les accès par route

Il est généralement admis que, pour le tourisme, la distance absolue à parcourir est moins importante que le temps requis pour le faire. Dans le cas du transport par automobile, il y a cependant une relation très étroite entre la distance et le temps. Le réseau routier devient donc très important et les autoroutes ou les voies à circulation rapide jouent un rôle majeur. La route transcanadienne et son raccordement éventuel avec la Transquébécoise peut favoriser la circulation touristique vers la région. Le Nord-Est américain, par contre, est mieux pourvu de "Parkways" que le Québec et l'autoroute de Boston vers les Maritimes, avec le raccordement à la Transcanadienne à Woodstock, pourrait drainer, de façon alarmante, le tourisme américain vers les provinces maritimes

---

(1) Les Parcs de l'Ouest Canadien et de l'Ouest Américain sont beaucoup plus éloignés mais leur qualité et leur renommée pourraient éventuellement faire déplacer le touriste sur une plus grande distance.

qui développent leur industrie touristique à un rythme que la région devra rattraper le plus tôt possible (1).

Côté facilité d'accès, la région accuse, par rapport à d'autres zones touristiques, un handicap assez important que seul un réseau routier adéquat pourra pallier en partie.

c) Différentes particularités

Côté attraits et équipements touristiques, chaque région présente sa propre particularité mais, de façon générale, pour le tourisme estival, les côtes américaines de l'Atlantique et celles des Maritimes à un degré moindre cependant sont plus favorisées que la région: les étés y sont plus longs et plus chauds, la mer plus favorable au bain et aux sports nautiques, les équipements sont en place ou en voie de l'être rapidement, la publicité a depuis longtemps offert le produit sur le marché.

---

(1) L'automobile est le moyen de transport qu'emprunte la très grande majorité du tourisme nord-américain. Au cas où le transport aérien pourrait prendre un développement imprévisible pour le moment, il est intéressant de rappeler que:
-la relation entre la distance et le temps est moins directe: entre autres facteurs qui sont importants, notons: les correspondances obligatoires s'il y a lieu, les lignes directes ou non, le type d'avion, etc;
-le temps de correspondance non compris, il faut, de New-York, 3 heures et 50 minutes pour atteindre Rimouski, 5 heures pour Lexington, l'aérodrome d'accès au Mammoth Cave National Park, 3 heures et 10 minutes pour Knoxville, l'aérodrome d'accès au Great Smoky Mountains National Park, 6 heures et 30 minutes pour le Yellow Stone National Park, et seulement 2 heures et 25 minutes pour Miami et la Floride.

La compétition est donc déjà très forte —— elle le sera de plus en plus —— et la région, pour concurrencer les autres avec succès, devra se différencier en insistant sur la particularité qu'elle sera la seule à pouvoir offrir à un tourisme sollicité de toutes parts mais disponible en quantité suffisante et prêt à se rendre là où il pourra trouver ce qu'il a recherché en vain ailleurs: les attraits naturels si diversifiés de la Gaspésie, ses paysages de mer et de montagne, son histoire et sa vie régionale. C'est sur quoi doit reposer le développement touristique.

B- LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

L'analyse du potentiel touristique de la région, l'étude de la clientèle disponible, l'appréciation de la concurrence qu'affronte la région dans le contexte nord-américain et de ses possibilités de rivaliser avec les autres zones touristiques nous amènent à conclure que la région peut espérer voir l'industrie touristique devenir une activité régionale importante: les principaux atouts ne font pas défaut et la région a besoin du tourisme pour relever son niveau de vie et stimuler sa croissance économique.

Mais le potentiel a beau être immense, varié, unique dans son genre en Amérique du Nord et la demande pour ce produit spécifique être à la hausse et ne pouvoir se satisfaire pleinement que dans la région, cela ne suffit pas. La preuve en a d'ailleurs été faite, à savoir qu'on ne développe pas une industrie comme le tourisme par le "laisser-faire": tout potentiel touristique, le plus complet soit-il, laissé à l'état brut, comme il l'a été dans le passé, n'attire pas à lui seul l'affluence; toute clientèle, la plus nombreuse et la plus disponible soit-elle, non attirée comme elle l'a été dans le passé, ne vient pas d'elle-même en abondance.

Le développement touristique régional devra, dans l'avenir, être la résultante de politiques de développement qui devront reposer sur des bases solides; le tourisme ne sera plus laissé à lui-même, l'action gouvernementale ne se contentera plus de recommencer, à chaque année, une routine dans différents domaines, l'initiative privée n'investira plus au "petit bonheur", mais elle sera conseillée et incitée à participer à la réalisation de grandes opérations, parties d'un plan d'ensemble conçu par les pouvoirs publics en collaboration avec tous les intéressés.

1- Le fondement des politiques de développement

Les autres zones touristiques en Amérique du Nord ont elles aussi, chacune en particulier, un grand potentiel qui est déjà exploité en grande partie et d'une façon très efficace. A chaque année, des endroits sont améliorés et d'autres sont créés et équipés. Elles sont engagées à fond de train dans l'industrie touristique et elles misent, pour ce faire, sur leurs particularités propres qu'elles exploitent au maximum: c'est ce qui constitue la base de leurs politiques de développement touristique.

Il doit en être de même pour la région. Les politiques doivent être basées sur les particularités et les spécificités régionales. Il est impossible de songer à rivaliser sur le même terrain que les autres régions touristiques nord-américaines. L'offre qu'on développerait ainsi serait d'ailleurs artificielle à la région, marginale par rapport à ce que le tourisme peut trouver ailleurs, coûteuse, non-rentable et vouée à l'échec le plus retentissant.

Il est, par exemple, impensable de construire des stations balnéaires axées principalement sur la baignade en mer; les 500 milles de

côte de la Gaspésie ne valent pas une plage moyenne du Maine ou des Maritimes et le soleil de juillet et d'août est plus chaud dans ces régions.

Par contre, et les trois enquêtes déjà citées l'ont incontestablement démontré, le touriste nord-américain s'oriente de plus en plus vers les vacances de plein air, il recherche sans cesse les paysages grandioses et majestueux, il a un besoin de plus en plus marqué pour la nature et un contact direct avec elle, il se lasse rapidement de la monotonie d'un site alors qu'il est friand de diversités et d'imprévus; le mode de vie des Canadiens français l'attire et le milieu rural du Québec l'intrigue.

C'est ce qui nous amène à dire que le développement touristique doit reposer sur les particularités régionales et se fonder sur tout ce qui caractérise et distingue la région des autres régions touristiques: c'est à partir des possibilités telles qu'elles existent aujourd'hui que la mise en valeur réussira à tirer, sans artifice aucun, le maximum du potentiel régional.

La particularité la plus fondamentale de la Gaspésie est le fait qu'elle est unique en son genre: une région touristique dont les atouts, quoique très diversifiés dans leur nature et disséminés dans l'espace, forment, par leur concentration en des points, un ensemble cohérent de zones touristiques différentes dans leur forme mais très similaires dans leur contenu. Où qu'il soit en Gaspésie, le touriste a l'impression de se trouver à un endroit bien particulier qui a ses propres caractéristiques tout en ayant la certitude de toujours être en Gaspésie. La vie et les paysages gaspésiens sont partout présents dans la région et ils sont complètement absents partout ailleurs, quel que soit l'endroit en Amérique du Nord. Le développement touristique gaspésien ne concurrence donc pas d'autres régions touristiques et les autres régions ne peuvent le concurrencer efficacement dans le même domaine.

C'est donc la Gaspésie en tant que telle qu'il faut développer: son littoral qu'il faut équiper et rendre plus accueillant; son intérieur qu'il faut ouvrir et rendre plus fréquentable; ses lacs et ses rivières qu'il faut organiser et rendre plus populaires; ses paysages et ses zones de nature qu'il faut conserver et rendre plus disponibles; ses itinéraires qu'il faut délimiter et rendre plus achalandés; son architecture qu'il faut amplifier et rendre plus présente; sa table qu'il faut améliorer et rendre plus appétissante; son histoire et son mode de vie enfin qu'il faut faire renaître et rendre plus vivants dans les zones qui seront équipées.

Il est un domaine cependant où la concurrence devra être soutenue. La région devra offrir au tourisme les équipements et les services qu'il peut retrouver ailleurs et, si possible mais c'est presque essentiel, des équipements et des services de très haut niveau et de grande qualité pour contrebalancer, nous l'avons déjà dit, un climat moins favorable.

C'est de cette façon et la seule — développer la région en tant que telle et l'équiper en tant que région touristique nord-américaine — que le tourisme deviendra une activité susceptible de jouer un rôle plus moteur dans l'économie régionale et de constituer une source de revenus plus importante pour la population qui pourra de moins en moins compter sur les secteurs d'activité traditionnels.

Les politiques de développement fondées sur cette option fondamentale devront avoir pour objet la délimitation des zones et des sites touristiques les plus prometteurs, leur différenciation quant au rôle qu'ils seront appelés à jouer et la mise en place harmonieuse mais accélérée des équipements et des services. Elles devront assurer la participation active de tous les intéressés, principalement la population régionale, et inspirer l'initiative privée. Elles devront avoir pour objectif l'augmentation du nombre des touristes et l'allongement de leur séjour. Elles devront

enfin procurer le plus grand nombre possible d'emplois stables et rémunérateurs.

Ces politiques sont: l'organisation de l'espace, l'exécution du Plan, la commercialisation du tourisme et la formation de la main-d'oeuvre.

2- L'organisation de l'espace

La politique de l'organisation de l'espace a pour objet la délimitation des zones et des sites touristiques, leur différenciation quant au rôle qu'ils seront appelés à jouer et la mise en place harmonieuse mais accélérée des équipements et des services. C'est donc une politique très importante qui traduira sur le terrain l'activité touristique régionale et qui fera de la région l'endroit recherché par la clientèle nord-américaine.

a) Les principes de l'organisation de l'espace

L'Esquisse du Plan a déjà identifié la vocation touristique particulière à chacun des deux territoires qui forment la région: la Gaspésie est la partie où sera concentrée l'industrie touristique et le Bas St-Laurent jouera un rôle complémentaire dans le secteur (1). Cette optique n'a pas été abandonnée depuis, au contraire: le potentiel touristique du Bas St-Laurent est moins prometteur que le potentiel touristique de la Gaspésie; elle a été précisée cependant: le rôle du Bas St-Laurent sera plus important qu'on ne l'avait déjà pensé; elle s'avère enfin la plus justifiée, compte tenu du fondement du développement touristique de la région prise globalement.

---

(1) L'Esquisse du Plan, op. cit., page 59.

Le Bas St-Laurent n'a donc pas été négligé par les études. Le rôle qui lui sera défini plus loin laisse clairement entendre qu'il a reçu toute l'attention nécessaire et que ses particularités et son potentiel touristique seront, eux aussi, exploités au maximum. En fait, le Bas St-Laurent ne se comprend pas sans la Gaspésie - et vice versa - et la nouvelle activité touristique devrait profiter à l'ensemble de la région et non pas à des agglomérations qui n'auraient aucun rapport les unes avec les autres.

L'analyse des variables stratégiques (l'offre touristique de la région, la demande touristique pour la région) et l'option fondamentale du développement touristique (développer la région en tant que telle et l'équiper en tant que région touristique nord-américaine) contiennent déjà implicitement les principes sur lesquels reposent les quatre grandes politiques déjà annoncées.

Quant à la politique de l'organisation de l'espace, ses principes sont les suivants:

- La différenciation de la Gaspésie par rapport au Bas St-Laurent et leur rôle respectif qui découle de leur potentiel propre,

- la concentration géographique des investissements futurs: pour contrebalancer le saupoudrage non efficace du passé (1); pour obvier à l'impossibilité de développer, en même temps et avec la même importance, tous les endroits si nombreux d'une région touristique vaste de 16,000

---

(1) "Jusqu'à aujourd'hui, le développement de l'industrie touristique s'est fait d'une façon anarchique, multipliant des équipements modestes tout le long du parcours principal". Voir le document qui a fait suite au cahier 6 de l'Esquisse du Plan, "Les centres prioritaires de développement touristique du territoire-pilote", page 1.

milles carrés (1); pour être en mesure de mettre en place, à court terme, les équipements et les services adéquats qui attireront le tourisme, lui offriront un produit de qualité qui réponde à la demande de plus en plus exigeante de façon à ce que la région puisse concurrencer, dans ce domaine, les autres régions touristiques qui s'équipent elles à un rythme qu'il faut rattraper le plus tôt possible;

- la délimitation des zones et des sites prioritaires qu'indique un potentiel important souvent inexploité et que précisent des concentrations naturelles d'attraits, de paysages et de facteurs qui rendront rentables les investissements futurs (2);

- la différenciation de ces zones et de ces sites prioritaires en fonction de leur rôle respectif qu'ils seront appelés à jouer dans l'ensemble et compte tenu de leur localisation et de leur potentiel propre;

---

(1) "Vouloir développer également toutes les parties du territoire et tenter de satisfaire les aspirations de toutes les localités relèvent plus de l'utopie que d'un sain réalisme". Id., page 1; Esquisse du Plan, op. cit., page 61.

(2) "La théorie de base du développement touristique du territoire-pilote est qu'en priorité il faut mettre en valeur les concentrations d'attraits à portée de la route d'accès et développer l'équipement d'accueil en fonction de ces concentrations d'attraits"....
"Bien que ces sites soient à développer en priorité, cela ne signifie en aucune façon qu'on ne puisse éventuellement développer d'autres sites plus éloignés du circuit principal mais qui comportent un intérêt certain. Ces sites feraient partie de circuits spécialisés rattachés à des centres du circuit principal". Ibid., pp. 4 et 5.

- la hiérarchisation de ces zones et de ces sites,

- la fonction de polarisation de chacune de ces zones et de ces sites par rapport à leur zone d'influence et leur "hinterland" respectifs.

Ces principes avaient été ébauchés dans l'Esquisse du Plan, ils ont été repris dans le document qui a fait suite à l'Esquisse (1), ils sont maintenant explicités de façon définitive dans le Plan. L'organisation de l'espace est donc une politique qui s'est précisée au fur et à mesure des recherches et qui s'est avérée de plus en plus justifiée. Elle est le point de départ et la condition sine qua non de tout le développement touristique futur.

b) Les zones et les sites prioritaires

Les critères pour le choix des zones et des sites prioritaires ont déjà été mentionnés à l'occasion mais il importe de les rappeler. Ce sont, sans ordre d'importance parce que chacun est essentiel: leur potentiel partiellement exploité ou complètement inexploité; leur grande concentration d'attraits touristiques diversifiés dans un rayon relativement restreint; leur taux de fréquentation passée et actuelle, leur réputation et leur renommée; leurs interrelations les uns aux autres; le rôle futur qu'ils seront appelés à jouer et leur possibilité de le jouer; leur localisation par rapport à l'infrastructure routière actuelle ou les possibilités et les facilités d'accès s'ils sont situés en dehors des circuits actuels; le potentiel de leur hinterland.

Ces critères délimitent des zones et des sites prioritaires. Ils laissent donc de côté, pour le Premier Plan, d'autres zones et d'autres sites qui, malgré un potentiel appréciable, ne répondent pas à ces exigences.

---

(1) Les centres prioritaires de développement touristique du territoire-pilote, novembre 1965.

En effet, vu l'immensité de la région et l'un de ses atouts essentiels qui a déjà été noté, savoir "un ensemble cohérent de zones touristiques différentes dans leur forme mais très similaires dans leur contenu", il a fallu, pour ne pas différer trop longtemps la rentabilité des investissements massifs qui devront être consentis, ne tenir compte dans un premier temps, que des endroits qui offraient le plus de chance de réussite.

Cette priorité n'élimine cependant pas à tout jamais des potentiels particuliers moins prometteurs qui pourront être développés dans un deuxième temps, le jour où la région sera enfin sur "la carte touristique nord-américaine" et que la demande aura pris des proportions telles qu'elles paraissent encore insoupçonnées pour le moment.

La notion de zones et de sites prioritaires —— prioritaires par rapport à l'ensemble de la région —— en implique une autre: la notion de zones et de sites différenciés et hiérarchisés —— différenciés et hiérarchisés par rapport à l'ensemble retenu cette fois. Ces catégories fonctionnelles de zones et de sites touristiques sont: les stations touristiques, —— le pôle régional, les centres sous-régionaux —— les étapes, les parcs, les entrées de la région, les circuits.

- Les stations touristiques

A cause de l'absence d'importantes concentrations de structures d'accueil dans la région, le Plan vise à développer en priorité des endroits susceptibles d'attirer plus de touristes, de prolonger leur séjour et d'offrir des accommodations aptes à concurrencer efficacement d'autres régions touristiques déjà bien équipées. Ces endroits devraient devenir en courte période de véritables "stations touristiques". Cette appellation consacrera le statut particulier dont jouiront les trois sites les plus importants: Percé, Mont St-Pierre et le troisième sur la côte de la Baie-des-Chaleurs. La station signifie, en effet, plus qu'une concentration d'équipements et de services, elle laisse même entendre que des législations

spécifiques devront y autoriser des actions qui ne sont pas nécessairement permises ailleurs. Mentionnons, à titre d'exemple, que les rigueurs de la Loi de la Régie des Alcools du Québec devront être atténuées pour y faciliter l'établissement de quelques bars et boîtes de nuit, sans nécessité de restaurant ou d'hôtel attenant. Des facilités de financement et de crédit devront également y être consenties pour favoriser un développement rapide des stations qui comprennent le pôle régional et deux centres sous-régionaux.

Une région comme la Gaspésie, vaste, variée et intégrée à la fois, mais périphérique par rapport aux denses circulations touristiques nord-américaines actuelles, doit compter sur une attraction majeure pour développer son industrie touristique.

Cette attraction majeure — le pôle touristique régional — est le site principal qui sera développé au maximum et qui drainera le plus grand nombre possible de touristes. La zone de Percé a été choisie en vertu de son immense potentiel touristique qui est loin d'être exploité actuellement, de sa localisation à l'extrémité de la péninsule et en vertu aussi de la renommée dont elle jouit partout en Amérique du Nord.

Du point de vue structures d'accueil, le pôle sera développé de façon à satisfaire pleinement les besoins d'une clientèle exigente, voire capricieuse. Tous les modes d'hébergement hôtelier et para-hôtelier, tous les équipements et tous les services nécessités par la présence d'une population en vacances y seront disponibles en qualité et en quantité suffisantes.

La conception du pôle est de faire, de la plus grande concentration touristique régionale, le site le mieux équipé et l'endroit le plus fréquenté de la région. Les effets de ce superdéveloppement ne se limiteront cependant pas qu'à la zone immédiate du pôle. Son influence se répercutera, en effet, dans toute la région et l'augmentation de la circulation touristique

profitera à tous les autres endroits situés sur le passage des touristes. Le pôle inculquera un dynamisme au secteur et il jouera un rôle moteur pour l'ensemble de la région.

Localisé à l'extrémité de la péninsule, le pôle est le point d'arrivée pour le tourisme automobiliste. La plupart des touristes font le "tour de la Gaspésie" en empruntant la rive nord à l'aller et le littoral de la Baie-des-Chaleurs puis la Vallée de la Matapédia au retour. Le tour de la péninsule est d'ailleurs un des atouts de la région puisqu'on ne passe jamais deux fois au même endroit durant le voyage.

Du commencement de la région à Percé, la distance pour l'aller et la distance pour le retour sont trop longues pour pouvoir s'effectuer dans une seule journée: il faut donc qu'il y ait un point d'arrêt sur la rive nord et un aussi sur la Baie-des-Chaleurs. Mais ces points d'arrêt doivent être plus que des étapes où le voyageur passera la nuit. En effet, un des objectifs du développement touristique est d'allonger la durée du séjour dans la région et un autre est d'exploiter au maximum des potentiels importants. L'idée de développer et d'équiper ces deux sites —— appelés centres sous-régionaux —— est née de la nécessité de ces arrêts, d'une part, et de leur potentialité d'autre part.

La zone de Mont St-Pierre et une autre qui reste à identifier sur la Baie-des-Chaleurs seront donc développées en fonction d'abord de leur rôle complémentaire par rapport au pôle et en fonction aussi de leur importance propre. Situé au coeur d'une sous-région, le centre touristique devrait être en mesure de devenir le pôle sous-régional dont l'influence se répercutera sur l'ensemble de son "hinterland".

L'équipement de ces deux centres sera au début moins complet que celui du pôle régional mais suffisant cependant pour retenir le touriste le plus longtemps possible. Et, à la longue, ils

devraient prendre une importance telle qu'ils seront en eux-mêmes un lieu de séjour prolongé; le potentiel de leur zone d'influence est immense, et leur mise en valeur en fera des lieux recherchés.

- Les étapes

Les attraits de la région sont trop nombreux et diversifiés pour penser que le pôle régional et les deux centres sous-régionaux puissent les englober tous. La zone de Rivière-du-Loup, l'ensemble du littoral, l'intérieur de la Gaspésie, la Vallée de la Matapédia et celle du Témiscouata en contiennent beaucoup d'autres dont le potentiel, sans être assez important pour justifier des équipements aussi élaborés que ceux du pôle et des deux centres sous-régionaux, méritent cependant des développements qui les mettront en valeur et qui offriront aux touristes une gamme d'attractions susceptibles de prolonger leur séjour, voire d'être le but de leur voyage dans certains cas.

L'objet de ces développements spécifiques est donc d'établir sur l'ensemble de la région un réseau d'étapes où les touristes, selon leurs goûts et leurs préférences, pourront soit s'y arrêter pour une pause en cours de route, soit s'y héberger pour une nuit ou deux, soit encore pour y séjourner plus longtemps dans le cas, par exemple, des touristes qu'on appelle généralement les "clientèles spécialisées".

Les étapes sont donc conçues en fonction de leur potentiel propre, de leur localisation respective, de leurs relations les unes avec les autres d'une part, et de leurs relations avec le pôle et les centres, d'autre part. Elles n'auront pas toutes la même importance et on peut facilement s'imaginer la diversité de leur équipement.

Le long des principales voies de communication —— et principalement le long de la route du littoral —— tout potentiel intéressant

sera exploité au maximum et ces étapes seront multipliées: tantôt contemplation d'un magnifique panorama, tantôt observation d'une formation géologique, d'une flore ou d'une faune intéressante, tantôt participation à un mode de vie particulier, tantôt étude d'un point d'histoire, etc.

Chaque étape devra donc être développée à son mérite mais il faudra veiller à éviter des répétitions similaires qui "standardiseraient" outre mesure des développements qui doivent être plutôt diversifiés.

- Les parcs

Dans une région comme celle du Bas St-Laurent et de la Gaspésie — grande superficie mais population relativement très peu dense — la nature est intacte à plusieurs endroits et des zones importantes en étendue et riches en attraits naturels sont encore disponibles. Il faut cependant, avant qu'il ne soit trop tard, en assurer la préservation et en empêcher une utilisation irrationnelle qui risquerait de gâter à tout jamais ces espaces de nature dont l'Amérique aura grand besoin dans les années à venir.

Quelques-unes de ces zones seront transformées en parcs et leur développement aura d'abord pour objectif la préservation et la protection de ces espaces de nature; mais elles serviront également à l'industrie touristique. Cette sorte d'utilisation prévue comme second objectif n'est pas incompatible à la nature d'un parc. Une utilisation rationnelle, en effet, loin de compromettre ou de gêner l'objectif premier poursuivi, peut au contraire en faciliter la poursuite. Une réglementation sévère fixe les possibilités d'exploitation du potentiel et ces espaces échappent alors aux actions de propriétaires dont les préoccupations ne sont pas nécessairement la préservation et la protection de ces espaces. D'ailleurs, un parc n'est pas une fin en soi, il doit être au service d'une population. Trois de ces zones ont été délimitées et deux types de parcs ont été retenus.

Il y a d'abord l'actuel parc de la Gaspésie. Comme l'objectif est d'en faire un parc du type des "parcs nationaux", ses frontières seront redéfinies et des aménagements importants y prendront place. La popularité de ces parcs va toujours en augmentant et le nouveau parc — qui s'appelerait le Parc Chic-Choc — constituera un attrait important pour la région. Le potentiel y est immense et très varié et son développement ajouterait à l'offre régionale une composante inexistante actuellement mais en demande partout ailleurs.

Le deuxième type de parc est celui dont l'utilisation à des fins touristiques et récréatives est plus intensive. Les deux autres parcs, de superficie plus restreinte que le Parc Chic-Choc, respecteront cependant eux aussi l'objectif de préservation et de protection d'attraits naturels et de végétation particulière. Les deux seront aussi des étapes plus élaborées dans le réseau dont il a déjà été question. Le Parc Gaspé englobera la Presqu'Ile Forillon et l'autre, le Parc de la zone Bic - Trois-Pistoles, vu sa localisation, servira également d'espace de loisirs et de plein air pour une population urbaine importante de la région.

- Les entrées de la région

La péninsularité de la région, sa position géographique et le fait que les plus beaux attraits naturels et les plus importants potentiels touristiques se localisent en Gaspésie nécessitent que les endroits stratégiques des routes d'accès soient pourvus d'un équipement spécial. Ces endroits appelés "les entrées de la région" ont un double rôle à jouer: ils sont d'abord des centres d'accueil et des postes de renseignements pour les touristes qui arrivent dans la région; ils sont aussi des occasions d'attraction et des lieux de sollicitation pour les autres touristes qui ne sont que de passage vers une autre destination, les Maritimes principalement.

Il y a, par route, trois accès, à

la région: à l'ouest, la route 2 et la Transcanadienne, dans le Témiscouata la route qui vient du Nouveau-Brunswick, et le troisième par le pont interprovincial entre Pointe-à-la-Croix et Campbellton (N.-B.).

L'entrée de l'ouest est la plus importante et elle sera la mieux équipée. La majorité des touristes arrivent par la route 2 et la Transcanadienne (1) et Rivière-du-Loup sert en quelque sorte de porte vers les Maritimes. Cette zone a un potentiel touristique appréciable et elle doit procurer des espaces de loisir à une population urbaine importante; des villégiateurs et des vacanciers de fin de semaine pourraient éventuellement en faire un de leurs lieux de prédilection (2). Il faudra donc tenir compte de ces diverses données et possibilités dans le développement de cette zone, intégrer les équipements qui serviront plusieurs fins non incompatibles cependant, mais ne jamais perdre de vue que, par rapport à la région toute entière, la première fonction de cette zone est l'entrée d'un territoire dont le véritable potentiel touristique ne prend toute sa signification qu'au fur et à mesure qu'on se dirige vers l'Est.

Les installations aux deux autres entrées seront plus modestes. L'entrée du Témiscouata sera un avant-poste de l'entrée

---

(1) En plus de la circulation qui traverse de St-Siméon à Rivière-du-Loup.

(2) Voir la note 2 à la page 21.

principale (1); l'entrée de la Pointe-à-la-Croix un centre d'accueil et un poste de renseignement. Ces installations plus modestes devront toutefois revêtir un cachet particulier et une originalité qui donneront au visiteur un avant-goût de ce qu'il découvrira plus loin: une vacance de plein air dans une région où le développement a été pensé en fonction des besoins d'une population urbaine à la recherche de zones de nature équipées pour satisfaire toutes ses aspirations.

- Les circuits

Dans la partie consacrée à l'infrastructure, nous avons laissé entendre que des "randonnées gaspésiennes" pourraient être ajoutées au traditionnel "tour de la Gaspésie" (2). Il ne s'agit cependant pas de faire disparaître celui-ci. La route du littoral se prête naturellement au contour complet de la péninsule, mais il importe de diversifier la circulation touristique en lui suggérant de se rendre là où les attraits en valent la peine. Des circuits doivent donc être délimités et des guides -- du type Michelin -- en expliquer le contenu.

Ces nouveaux circuits touristiques utiliseront au maximum l'infrastructure routière actuellement en place et ils engloberont, chacun à sa façon, tous les attraits de la région. On peut dès lors en indiquer quelques-uns que préciseront des études plus poussées. L'un, purement géographique, reliera les différents sites et zones prioritaires les uns aux autres et il permettra au

---

(1) Il n'est pas nécessaire en effet d'y implanter des équipements que le touriste retrouvera à 64 milles plus loin. Dans l'éventualité cependant d'une augmentation de la circulation provenant du sud, cette entrée pourrait prendre plus d'importance.

(2) Voir page 8.

touriste de retirer le maximum de son itinéraire. D'autres seront plutôt panoramiques en ce sens qu'ils seront axés principalement sur les paysages et les attraits naturels. D'autres seront plus spécifiques et s'adresseront à des clientèles spécialisées comme les pêcheurs de truite ou de saumon, les naturalistes, les excursionnistes, etc. D'autres enfin seront délimités en fonction de leur raccordement à une station, ce qui permettra aux touristes de circuler dans l'"hinterland" et de revenir le soir à la station principale.

c) Les équipements et les services

Au poste des équipements et des services, nous l'avons dit à plusieurs reprises et nous le répétons encore une fois, la région a un retard considérable à rattraper; mais comme les structures d'accueil sont essentielles au développement touristique, une seule politique s'impose: la région doit être équipée en tant que région touristique située dans un contexte de concurrence vis-à-vis d'autres régions nord-américaines.

Le défi est sûrement de taille et les investissements devront être à la mesure de l'option fondamentale déjà précisée. Mais la politique de l'organisation de l'espace telle que définie ci-haut devrait favoriser, voire faciliter, la mise en place harmonieuse mais accélérée des équipements et des services. La répartition des structures d'accueil dans les zones et les sites prioritaires se fera d'après la même hiérarchisation.

- Les types d'équipements et de services

Sans prétendre en dresser la liste exhaustive, nous indiquons à titre de point de départ les types d'équipements et de services dont

la région devra disposer le plus tôt possible (1). Dans le domaine des équipements d'hébergement: hôtels de très haute qualité, hôtels de qualité, hôtels moyens, motels, cabines, terrains de camping et de caravaning, auberges de jeunesse, colonies et villages de vacances, pensions de famille, locations meublées. Dans le domaine des équipements de divertissement: excursions de pêche en mer, excursions de pêche au saumon, excursions de pêche à la truite, guides d'excursion et de nature, y compris des centres d'équitation, musées de plein air pour la reconstitution d'un cadre de vie historique, musées de vie naturelle, jardins botaniques, jardins zoologiques, etc. Dans le domaine des équipements récréatifs: cinéma populaire et cinéma d'art, théâtre intérieur et en plein air, salles de jeux intérieurs, sports extérieurs: tennis, golf, karting, tire au pigeon d'argile, marinas, etc., terrains de jeux pour enfants, piscines chauffées (à l'eau de mer), ateliers d'artisanat, de peinture, d'arts plastiques et de travaux manuels, troupes folkloriques, festival, fêtes, carnavals, manifestations populaires, etc. Dans le domaine des services commerciaux: restaurants de toutes catégories, cafés, bars et boites de nuit, souvenirs et artisanat, boutiques, alimentation, marchands généraux, banques, etc. Dans le domaine des services collectifs: agences de voyage, postes et télégraphes, gares routières, garages, taxi, location de voiture, etc.

Cette liste est incomplète; elle ne fait pas le partage entre ce qui existe déjà, ce qui devra être amélioré et ce qui devra être mis

---

(1) Ce ne sont pas tous des équipements et des services complètement nouveaux car plusieurs existent déjà à plus d'un exemplaire. Il s'agit plutôt d'en compléter l'implantation qui devra être réalisée de façon intégrée et coordonnée en fonction de la politique de l'organisation de l'espace.

en place. Des inventaires plus complets seront effectués et les développements de chaque site et zone prioritaire prévoieront les équipements qui devront y être installés.

- La répartition des équipements et des services

Les équipements et les services feront en effet l'objet de différentes répartitions dans la région selon la nature des différents projets, mais il est dès lors possible d'en indiquer quelques principes de base qui présideront à ces répartitions: les stations touristiques seront équipées de la façon la plus complète possible: le pôle régional devra l'être à court terme, les deux centres sous-régionaux à plus long terme; les autres sites retenus devront être équipés en fonction de leur rôle respectif et de l'importance qu'ils occupent dans la hiérarchie régionale; les équipements d'hébergement devront être disponibles en quantité suffisante pour répondre à tous les goûts des touristes (1); les équipements de divertissement, axés sur les attraits naturels, varieront donc en fonction du potentiel de chacun des sites; les équipements récréatifs seront installés en fonction de la capacité d'hébergement du site, de sa fréquentation et de la durée du séjour du touriste. Les sites qui desserviront également des populations locales seront équipés en conséquence et les équipements devront, dans la mesure du possible, pouvoir être utilisés aux fins touristiques et aux fins de loisirs; les services essentiels doivent être disponibles partout et les services rares répartis en fonction de l'importance de la station. Cette répartition sera d'ailleurs reprise dans les projets d'équipement de la section II de ce chapitre.

---

(1) Le touriste qui désire un motel mais qui ne trouve qu'une chambre d'hôtel peut se loger convenablement, mais il est insatisfait et ce n'est sûrement pas lui qui participera à la bonne renommée de la région.

d) Le zonage et la tenure des espaces

Dans l'hypothèse de l'identification de la région comme "la région touristique du Québec" (1) et dans l'optique d'un développement intense, la mise en valeur des zones et des sites prioritaires et la mise en place des structures d'accueil présupposent une réglementation sévère de l'utilisation de ces espaces et de la construction de ces bâtiments. Le Plan général et les plans particuliers, une fois établis et acceptés, devront être respectés jusque dans leurs moindres détails: ce sera la fonction des règlements de zonage.

Ces règlements de zonage touristique — qu'ils soient à l'échelle municipale ou zonale ou à l'échelle de la région toute entière — devront être établis par l'autorité compétente (2) qui aura la responsabilité et le pouvoir de les faire respecter. Les réalisations particulières du Plan d'ensemble et les concessions éventuelles feront l'objet de contrats détaillés qui préciseront les conditions auxquelles devra se soumettre tout entrepreneur public ou privé, ou tout concessionnaire éventuel. C'est de cette façon — et la seule — qu'on peut assurer le développement harmonieux et intégré du secteur touristique.

La tenure des espaces présente des difficultés beaucoup plus complexes. Il faut non seulement empêcher toute spéculation foncière éventuelle, il faut aussi prévoir le partage entre les trois futurs propriétaires: l'Etat, les municipalités et les individus.

La spéculation foncière risque trop de paralyser ou de retarder des développements souhaitables pour ne pas songer dès maintenant à des mesures énergiques, voire draconiennes, qui décourageront toute tentative en ce sens. Trois moyens

---

(1) Voir le chapitre traitant des grands objectifs du Plan.

(2) Voir le chapitre traitant de "L'exécution du Plan".

paraissent acceptables et appropriés: l'expropriation, l'homologation, la zone d'aménagement différé.

L'expropriation semble la plus radicale mais elle suppose que tous les espaces doivent être achetés par une autorité publique, ce qui nécessiterait, entre autres, des sommes considérables. Et d'ailleurs, il n'y a rien qui dise que l'Etat —— ou les municipalités —— devraient se porter acquéreur de tous les terrains: à l'exception des trois parcs proposés (1), aucune autre zone ne sera, dans son ensemble, propriété publique. L'expropriation sera donc nécessaire pour les autres parcs et dans des cas exceptionnels pour les autres sites (2). Mais cette formule ne devra pas être généralisée.

L'homologation réserve généralement, pour une période déterminée, des terrains qui doivent être utilisés à des fins spécifiques. Cette formule sera précieuse là où les études sont assez poussées pour identifier de façon précise des lots ou des parties de lot et leur utilisation future respective. Cette formule devrait donc être utilisée toutes les fois qu'on le jugera possible et nécessaire (3).

Une troisième formule pourrait être utile: la zone d'aménagement différé. Les pays qui recourent habituellement à cette formule la jugent extrêmement utile. En déclarant des espaces "zones d'aménagement différé", l'Etat réserve,

---

(1) Dans le cas du Parc des Chic-Chocs, l'acquisition des terrains ne pose pas de problème puisque l'actuel parc provincial de la Gaspésie est la propriété de l'Etat.

(2) Il est entendu que, dans ces cas, la procédure normale de l'expropriation sera rigoureusement suivie.

(3) La procédure normale d'homologation sera également respectée intégralement.

pour une période de temps limitée, des espaces qui feront l'objet d'aménagement ou de mise en valeur.

Dans la région, l'Etat devrait déclarer "zones d'aménagement différé" tous les sites et les zones prioritaires qui seront éventuellement développés pour la période de temps correspondant au Premier Plan, c'est-à-dire cinq ans (1). Mais cette formule n'implique pas nécessairement que l'Etat se portera acquéreur de tous les terrains compris dans cette zone. Elle implique cependant que, dans le cas d'achat éventuel, le prix des terrains est fixé à leur valeur marchande établie le jour de la déclaration de la "ZAD". Si une telle mesure était appliquée (2) dans la région, c'est donc le Gouvernement qui prendrait l'initiative; pour empêcher une spéculation foncière toujours possible, il devrait le faire en même temps qu'il entérinera le Plan touristique et qu'il créera l'Office régional de développement (ORD) et son Service touristique (3).

3- L'exécution du Plan touristique et l'organisme responsable

Cette question est traitée dans le chapitre de "L'exécution du Plan". Le lecteur est donc prié de s'y référer.

4- La commercialisation du tourisme

La politique de commercialisation a pour objectifs l'augmentation du nombre des touristes

---

(1) La "ZAD" pourra être renouvelable.

(2) Voir le chapitre traitant de "L'exécution du Plan". Cette formule aurait besoin d'être approfondie, il va sans dire.

(3) Idem.

et l'allongement de leur séjour dans la région. Le premier objectif sera réalisé grâce à une publicité efficace, le second sera en grande partie atteint par la mise en place des structures d'accueil et parachevé par nombre d'autres actions originales et coordonnées.

a) La publicité

On n'insistera jamais trop sur l'importance de la publicité pour la promotion touristique. La publicité qui aura à "vendre" la région devra être d'autant mieux organisée que la région n'a pas déjà une large notoriété hors-frontière, que la concurrence nord-américaine est très forte et que la clientèle qu'on désire atteindre est sollicitée par d'autres régions touristiques. Mais il est dès lors acquis que la région peut tailler sa place en Amérique du Nord et qu'elle sera en mesure d'offrir à brève échéance un produit de qualité. En insistant sur les particularités régionales, la publicité reposera sur quelque chose de solide.

C'est un domaine cependant trop spécialisé et trop coûteux pour être laissé à la charge exclusive des stations et même de la région. L'Etat doit en assumer le coût (1) et la responsabilité. Mais la publicité relative à la région

---

(1) Une publication de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique indique le taux de participation des gouvernements à la publicité touristique:

Autriche	100%	Pays-Bas	94%
Belgique	100%	Royaume-Uni	75%
Canada	100%	Suisse	54%
Danemark	90%	Etats-Unis	100%
Espagne	100%	Irlande	100%
Luxembourg	80%	France	100%
Norvège	68%	Turquie	100%

devra être amplifiée dans l'avenir. Si le tourisme a une grande importance pour l'économie québécoise, il en a une plus grande encore pour l'économie régionale; le tourisme est un des deux secteurs qui créera des activités dynamiques nouvelles et, replacée dans l'ensemble du Québec, la région est celle qui offre le plus grand potentiel touristique exploitable. Il importe alors de privilégier au maximum cette vocation québécoise de la région. Comme c'est la contribution la plus importante qu'elle apportera au Québec, il est essentiel que la région fasse l'objet d'une publicité massive à l'extérieur de la province. La publicité est, dans l'économique du secteur, le moyen par excellence pour rentabiliser des investissements qui perdraient une partie de leur raison d'être sans l'augmentation appréciable du tourisme qui ne peut être d'abord initiée que par une publicité d'envergure.

D'autres agents — les municipalités, certaines associations, l'entreprise privée — pourront et devront continuer à répandre la publicité à portée plus restreinte qui revêt la forme d'annonces: ces dernières auront toujours leur raison d'être et elles ne produiront d'effets que si elles s'adressent à une clientèle déjà touchée par une publicité efficace.

b) La mise en marché

Mais la commercialisation du tourisme ne se limite pas à la publicité; l'expérience internationale le prouve, une action purement publicitaire perd une partie de son efficacité si elle ne s'accompagne pas d'un réseau commercial de vente mis en place autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Il faut donc aussi s'occuper de ce que nous serions tentés d'appeler "le marketing" du tourisme.

Toutes les techniques de la mise en marché peuvent servir au développement touristique. Il s'agit de les adapter à la fois au produit et à la clientèle. Côté clientèle, la sollicitation

doit être plus présente et plus personnalisée que ne le sont généralement les divers média de publicité: films, conférences, dépliants, brochures, etc., etc. Il faudra qu'il y ait, en effet, dans les principales agglomérations américaines et canadiennes des sortes "d'agences de voyage" qui pourront offrir des voyages de groupe ou des voyages individuels organisés à l'avance mais adaptables à des goûts particuliers; il est également essentiel qu'il y ait, dans la région, des services d'accueil et des organisations qui s'occupent, dans les différents endroits, des loisirs des touristes. Nous avons déjà vu que les "entrées de la région" assumeront ces services d'accueil, nous verrons maintenant de quelle façon doit s'organiser le secteur pour profiter au maximum de la venue des touristes.

Côté produit, si "la mise en marché" à l'extérieur doit porter principalement sur les attraits naturels de la région, elle devra, à l'intérieur, s'intéresser de très près aux équipements mis en place et multiplier les occasions qui occupent les loisirs des touristes. Les possibilités sont nombreuses dans la région: organisation de la pêche en mer, de la pêche à la truite et au saumon, excursions de nature, expéditions en montagne, etc. Comme l'organisme responsable du développement touristique ne pourra assumer, à lui seul, l'organisation de ces nombreuses activités, il faut penser que de nombreux groupements ou associations seront appelés à jouer un rôle très important. Leur initiative sera d'autant plus efficace que leur activité sera conçue en fonction d'un Plan d'ensemble et coordonnée à l'échelle de la région. Ces organismes devraient attacher une importance particulière à l'organisation de fêtes locales et de manifestations populaires qui intéressent beaucoup les touristes en vacances. De caractère folklorique ou axées sur un trait de la vie régionale —— la pêche principalement —— ces activités peuvent allonger le séjour du tourisme dans la région et lui permettre de participer plus étroitement à

un mode de vie qui lui est inconnu (1).

Comme la saison touristique est assez courte dans la région — période non seulement déterminée par le climat mais aussi par le fait que la plupart des touristes prennent leurs vacances en juillet et en août — la politique de commercialisation devra chercher à l'allonger en juin et en septembre. Outre la classe de touristes plutôt âgés qui constituent généralement la clientèle de ces mois, la clientèle d'étudiants pourrait peut-être être développée: en juin, entre la fin des études et le début du travail de vacances, et l'inverse en septembre. Des tarifs hors-saison, avec réduction appréciable, faciliteraient sûrement la venue de cette clientèle potentielle qui, avec le développement de l'éducation au Québec et ailleurs, ira en augmentant d'année en année. Les congrès et les conventions sont une autre clientèle susceptible de venir en juin et en septembre et peut-être un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Cette prospection de clientèle et cette promotion touristique doivent être poursuivies de la façon la plus systématique; c'est le gage de la réussite du développement touristique régional.

5- La formation de la main-d'oeuvre

Il a déjà été posé comme principe que l'activité touristique doit procurer le plus grand

---

(1) De telles manifestations existent déjà grâce à des initiatives locales. Mentionnons entre autres, le Festival gaspésien à Matane, le Festival du homard à Grande-Rivière, le Concours de pêche à St-Simon, le Carnaval d'été à Bonaventure, la Journée du saumon à Carleton. Mais ces activités ne semblent pas tellement coordonnées entre elles, et la publicité est loin d'être efficace comme elle le devrait.

nombre possible d'emplois stables et rémunérateurs. La politique de la formation de la main-d'oeuvre se fixe donc comme objectif de favoriser l'accès de ces nouveaux débouchés d'abord à la main-d'oeuvre régionale et principalement à celle qui sera libérée des secteurs de base traditionnels: l'agriculture, la forêt et la pêche.

Il serait cependant faux de penser que cette main-d'oeuvre pourra occuper ces emplois à pied levé, sans formation aucune. Les professions et les métiers de l'industrie touristique demandent plus ou moins de spécialisation, le degré de spécialisation étant directement proportionnel aux relations plus ou moins étroites que le travailleur entretient avec le touriste. On connaît très mal la structure actuelle de l'emploi mais on peut affirmer que le tourisme n'a pas, dans le passé, occupé une main-d'oeuvre régionale abondante; et la main-d'oeuvre employée l'était à titre très temporaire.

L'organisation d'activités nouvelles telles que déjà indiquées par la politique de commercialisation du secteur permet cependant de penser que des nouveaux emplois peuvent être créés à assez court terme. Ces nouveaux emplois pourront en grande partie être occupés par des gens qui ont vécu longtemps au contact de la nature et qui ont déjà une prédisposition à ce genre de travail:

- l'organisation sur une grande échelle de la pêche au saumon, à la truite et de la pêche en mer, procurera du travail à des guides, à des gardiens, à des cuisiniers, à des aides, à des journaliers pour l'entretien des équipements et des circuits, etc;

- l'observation de la nature et toutes les formes d'excursions et d'expéditions nécessiteront un grand nombre de guides avertis;

- l'hébergement et la restauration devraient absorber une main-d'oeuvre abondante;

- la mise en place des équipements et des services occupera de nombreux travailleurs;

- l'entretien futur des installations emploiera plusieurs catégories de travailleurs plus ou moins spécialisés.

La majorité de ces emplois seront encore temporaires mais la situation globale devrait s'améliorer. Les emplois temporaires seront de durée un peu plus longue qu'actuellement et, en proportion, les emplois à l'année seront plus nombreux qu'aujourd'hui. Le nombre d'emplois prévus apparaît dans les objectifs de développement touristique.

La formation touristique ne devra cependant pas toucher que les personnes qui seront directement en relation avec les touristes. La population, dans l'ensemble, devra être sensibilisée à l'importance de cette industrie dans l'économie régionale et être consciente qu'une clientèle touristique, si elle se développe difficilement, se perd par contre très rapidement. L'hospitalité est plus qu'un mot d'ordre et un leitmotiv publicitaire, elle doit se concrétiser au niveau de chaque personne qui représente, pour le touriste, la population toute entière. L'appât du gain et l'exploitation sont les "tueurs" de touristes les plus efficaces et les touristes qui en ont été victimes deviennent à leur tour les plus violents dénigreurs qui soient. La population devra donc développer une "mentalité touristique" qui peut faire l'objet d'une autre composante de l'offre régionale.

C- LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

L'objectif fondamental du développement du secteur touristique est d'en faire une activité dynamique nouvelle qui jouera un rôle important dans l'économie régionale: augmentation des revenus

et création de nouveaux emplois rémunérateurs et les plus stables possible. Cet objectif sera atteint par l'augmentation du nombre des touristes et par l'allongement de la durée moyenne du séjour. Il importe cependant de quantifier ces prévisions mais il faut auparavant faire voir de quelle façon il est possible d'en arriver à de tels résultats.

1- L'Horizon 1972

a) Le développement des zones et des sites prioritaires

La mise en place des structures d'accueil est le moyen privilégié dans la poursuite des objectifs. Leur implantation devra débuter dès 1968 et les investissements devront être faits de façon massive durant les premières années pour accélérer le rythme du développement.

En 1972, le pôle régional devra être équipé en entier et la station fonctionner à pleine capacité; les deux centres sous-régionaux devront être aménagés à 50% et le centre de la Rive nord aura la priorité; les principales étapes devront être développées et tous les plans du réseau être préparés; le projet du Lac Témiscouata en partie réalisé; les parcs devront être en bonne voie de réalisation et le Parc de Gaspé dans la Presqu'Ile Forillon aura la priorité; les entrées de la région, principalement celle de Rivière-du-Loup, devront être équipées; les circuits touristiques enfin devront être délimités et quelques-uns déjà organisés.

Ces implantations auront été réalisées grâce au dynamisme du Service touristique de l'Office régional de développement et des initiatives de l'entreprise privée, stimulée par l'action de l'ORD et des services gouvernementaux, spécialement ceux du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui auront étroitement secondé le travail des autres maîtres-d'oeuvre.

b) Une nouvelle structure de l'industrie touristique

La venue d'un plus grand nombre de touristes, l'allongement de la durée moyenne du séjour et la mise en place de nouvelles structures d'accueil, particulièrement les équipements de divertissement et récréatifs, devraient apporter des changements majeurs dans la structure de l'industrie touristique. Les dépenses des touristes, en plus de connaître une augmentation appréciable, devraient se répartir de façon à laisser plus d'argent dans la région. L'enquête du B.A.E.Q. indique que la répartition du dollar, en 1964, s'effectuait de la manière suivante (1): 42% à la nourriture, 24% au logement, 21% au transport, 7% aux souvenirs et à l'artisanat, 3% au divertissement, et autres dépenses 3%; il faut tendre à la répartition américaine: 25% à la nourriture, 20% au logement, 25% au transport, 15% aux souvenirs et à l'artisanat, 10% au divertissement, et autres dépenses 5%. L'augmentation aux postes des souvenirs et de l'artisanat et de divertissement compensera favorablement la diminution au poste de la nourriture et favorisera davantage la circulation monétaire à l'intérieur de la région.

c) Les objectifs quantifiables

- Une enquête approfondie

Avec les statistiques actuellement disponibles, il est difficile de quantifier les objectifs de façon définitive. C'est pourquoi nous n'indiquerons que des ordres de grandeur qui seront précisés et ajustés par les résultats d'une enquête approfondie que le Service touristique de l'ORD devra mener en collaboration avec tous les services gouvernementaux intéressés: cette enquête devra évaluer la circulation touristique des années '65

---

(1) Esquisse du Plan, op. cit., page 14.

et '66 et l'étudier de façon détaillée durant les saisons '67, '68 et '69 si nécessaire. Il sera alors possible de prévoir le nombre des touristes pour 1972, la durée moyenne de leur séjour, les besoins d'hébergement et leur répartition en hôtel, motel, camping et dans les autres modes d'hébergement.

- Nombre de touristes

En prenant pour acquis que le nombre des touristes, en 1964, était de quelque 225,000 et en fixant, à compter de 1968, à 20% le taux annuel d'augmentation —— c'est le taux que connaissent les provinces maritimes depuis quelques années —— on peut prévoir, pour 1972, la venue de 500 à 600,000 touristes qui passeront environ une semaine dans la région. Le nombre de nuitées se chiffrerait dans les trois millions et demi (3,500,000).

- Emplois nouveaux

Compte tenu de l'option globale du développement de la région et du rôle du tourisme dans l'économie régionale (1), ce secteur devra pouvoir créer, d'ici 1972, 3,000 nouveaux emplois, dont 700 permanents et 2,300 temporaires. Cet objectif peut paraître ambitieux; il l'est de fait et il ne sera atteint que dans la mesure où le degré de priorité accordée au tourisme se traduira dans le montant des crédits affectés au développement de ce secteur.

Ces nouveaux emplois seront créés dans: l'hébergement qui augmentera sa capacité pour répondre au besoin de loger le nombre prévu de touristes; les activités de divertissement et récréatives qui, presque nulles aujourd'hui, seront multipliées pour occuper les loisirs de ces touristes.

---

(1) Voir le Chapitre "Les objectifs du Plan".

La majorité (2,300) de ces emplois créés sont malheureusement saisonniers (2 à 4 mois pour la plupart, 4 à 6 pour le reste). Mais la saison touristique devrait s'allonger en plus longue période et la main-d'oeuvre du secteur sera composée de personnes qui pourront occuper d'autres emplois temporaires à d'autres temps de l'année (1).

2- L'Horizon 1982

Il serait prématuré de fixer des objectifs bien précis pour l'Horizon 1982. S'il est impossible de les quantifier, on peut cependant indiquer les grandes tendances que pourrait prendre le secteur touristique.

Avec l'allongement des périodes de loisirs et de vacances, la population nord-américaine en général aura de plus en plus de temps libre et on peut s'attendre à ce que les populations urbaines fuient les grandes villes. Ces exodes temporaires seront de plus en plus longs et nombreux et la région, à condition de se préparer de la façon la plus adéquate possible, pourra en profiter au maximum.

Le développement touristique régional devra donc pouvoir présenter, en 1982, une image radicalement différente de celle d'aujourd'hui. Tous les sites et les zones prioritaires déjà déterminés seront complètement aménagés, ainsi que les potentiels secondaires. C'est dans la mesure où elle consentira un effort soutenu que la région sera, en 1982, un endroit recherché par une clientèle de plus en plus disponible.

---

(1) Voir le Chapitre "Objectif de valorisation de la Main-d'oeuvre".

SECTION II

La programmation du secteur du tourisme

Cette section du chapitre a pour objet de traduire les politiques déjà énoncées dans des programmes de réalisation. A chacune des quatre politiques correspond un programme (1) qui comprend lui-même des projets et des recommandations.

Les projets sont généralement présentés selon une grille conventionnelle qu'on retrouve dans les autres chapitres. Tous ne sont pas développés de la même façon. Cette différence dans l'explicitation s'explique facilement. Certains de ces projets ont fait l'objet de recherches très approfondies par des firmes de consultants qui avaient reçu des contrats de travail; d'autres restent à compléter; d'autres enfin ne sont que sommairement amorcés.

Les idées énoncées et brièvement développées sous la rubrique "recommandation" n'ont pu faire l'objet de projets très élaborés parce que le matériel actuellement disponible ne le permet pas. Il ne faut donc pas considérer les recommandations comme des "projets" qui seraient plus ou moins importants. Elles font toutes partie intégrante du Plan de développement touristique au même titre que les autres projets.

---

(1) En vertu de circonstances incontrôlables, deux des programmes touristiques n'ont pu être présentés dans la présente version du Plan. Il s'agit des programmes de commercialisation et de formation de la main-d'oeuvre qui seront soumis ultérieurement.

RECOMMANDATION 1

Que soit entreprise une enquête complète et exhaustive sur la circulation touristique et les conditions du gîte de tout le territoire-pilote.

L'enquête sur la circulation devrait se faire durant les saisons 1967, 1968 et 1969. Elle devra également estimer la circulation touristique des saisons 1965 et 1966. Le but de ces enquêtes est de préciser les objectifs visés par le Plan afin de les fixer d'une façon définitive pour les années à venir, soit de 1967 à 1982.

Quant à l'enquête sur l'état et les conditions du gîte, elle viserait, entre autres, à établir une classification des établissements hôteliers en fonction des services offerts dans chacun. Les touristes auraient aussi à leur disposition un guide les aidant à fixer leur choix et leur itinéraire, alors que les autorités concernées posséderaient un document de base à partir duquel elles pourraient établir leurs politiques d'implantation d'équipements touristiques.

PROGRAMME 1: L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Ce programme correspond à la politique de l'organisation de l'espace et il réfère aux mêmes zones et sites prioritaires.

PROJET 1: Préparation du Plan directeur de la zone de Percé

Nature du projet

L'étude concernera la zone comprise entre

Fort-Prével au nord et Cap-d'Espoir au sud (1).

Elle aura pour but de déterminer le potentiel de la région, de localiser les zones de développement, de définir les circulations touristiques, et de préciser les programmes d'équipements (description, investissements, rentabilité et le mode de gestion du site).

Pour la station touristique de Percé, l'étude proposera un plan de développement (d'urbanisme) localisant les zones touristiques, un règlement de développement touristique et d'utilisation du Plan pour l'ensemble du site, un programme de développement des structures d'accueil, un programme et des normes d'investissements publics, une proposition de politique d'aide à l'investissement privé et enfin un programme d'action administrative et d'animation pour la mise en place des structures locales d'exécution du Plan.

Le projet comportera en outre des propositions précises concernant les points suivants: organisation de la pêche touristique en mer, consolidation des excursions maritimes dans la zone (étude et expérimentation des possibilités de regrouper les propriétaires de bateaux de promenade par la rationalisation des méthodes), amélioration du système de prestation, amélioration de la sécurité des touristes, création, enfin, de jardin botanique, parc d'animaux, aquarium.

Place dans le Plan

La préparation d'un Plan directeur de développement pour la zone de Percé est un élément

---

(1) Un document intitulé "Percé" préparé par Didier Poirier à la demande du B.A.E.Q. présente quelques hypothèses de développement de cette zone.

indispensable à l'utilisation rationnelle de l'espace et à la conservation d'un site unique dans la région et même dans le pays tout entier.

Vu qu'il proposera, en termes de programmes et d'objectifs définis, la marche à suivre pour réaliser la station touristique prioritaire, ce projet est une des phases les plus urgentes du Plan.

Localisation

Le littoral entre Fort-Prével et Cap-d'Espoir et l'arrière-pays suivant une ligne droite de Prével à Cap-d'Espoir, comté de Gaspé-Sud.

Période de mise en oeuvre

Ce Plan doit être préparé le plus tôt possible car cette station touristique doit être développée pour 1972.

Coût approximatif des études: $40,000

PROJET 2: Développement de la zone de Mont-St-Pierre

Nature du projet

La zone de Mont-St-Pierre a déjà été choisie comme le centre de la Rive nord; il s'agit de la développer et de l'équiper en tant que station touristique. Ce projet est d'autant plus justifié que cette partie de la côte nord souffre du manque d'un centre important. De plus, Mont-St-Pierre, par la qualité exceptionnelle de son site qui

débouche autant sur la mer que sur les vallées intérieures, possède une concentration d'attraits et un potentiel qu'il importe de mettre en valeur.

A l'heure actuelle, deux études préliminaires ont été entreprises dans le but de préciser la nature des aménagements devant être effectués afin de développer Mont-St-Pierre (1). Dans le premier cas il importait de vérifier jusqu'à quel point les attraits de l'arrière-pays pouvaient susciter de l'intérêt pour le villégiateur, dans l'autre cas, l'hypothèse à vérifier était la vocation balnéaire et maritime de l'éventuelle station.

Comme les résultats de l'analyse semblent confirmer cette importance de l'éventuelle station, il reste donc maintenant à procéder à l'élaboration de l'avant-projet, à faire en somme la synthèse des diverses propositions avancées jusqu'à maintenant afin de procéder rapidement à la mise en place des premiers équipements.

PROJET 3: Préparation du Plan directeur du centre sur la Baie-des-Chaleurs

Nature du projet

L'étude concernera la zone comprise entre l'embouchure de la Grande-Cascapédia et Restigouche.

Elle aura pour but: de déterminer le potentiel de la zone, de localiser la station touristique, de définir les circulations touristiques, de définir les programmes d'équipements (description, investissements, rentabilité) et le mode de

---

(1) Etude de Didier Poirier et étude de Mladen Zajc.

gestion du site.

Pour la station touristique, l'étude proposera un plan de développement (urbanisme) localisant les zones touristiques, un règlement de développement et d'utilisation du Plan pour l'ensemble du site, un programme de développement des structures d'accueil, un programme et les normes d'investissements publics, une proposition de politique d'aide à l'investissement privé, un programme d'action administrative et d'animation pour la mise en place des structures locales d'exécution du Plan.

L'étude proposera, en outre, la marche à suivre pour consolider les équipements déjà existants et enfin pour créer un musée de plein air autour des légendes indiennes et des faits historiques (dernière bataille navale à Restigouche).

Place dans le Plan

Le Plan propose la création de trois stations touristiques (Percé, le pôle et deux centres sous-régionaux, un situé sur la Rive nord et l'autre sur la Rive sud). Les objectifs du Plan prévoient que ces stations seront en grande partie réalisées pour 1972.

Pour que ces réalisations se déroulent à l'intérieur de cette limite de temps, il est indispensable que ces stations soient localisées et que leurs développements soient programmés à l'intérieur d'un Plan directeur.

Les travaux préliminaires à la préparation de ces Plans se font, dans la région, en été seulement.

Localisation

Le littoral de la Baie-des-Chaleurs, entre l'embouchure de la Grande-Cascapédia et Restigouche, comté de Bonaventure.

Période de mise en oeuvre

Ce Plan doit être préparé le plus tôt possible et la station développée en partie pour 1972 et complétée pour 1982.

Coût approximatif des études: $40,000

PROJET 4: Développement d'un réseau d'étapes sur la Rive Nord (1)

Nature du projet

a) Définition

Le projet consiste à aménager le corridor Ste-Flavie - Rivière-au-Renard sur la rive nord de la Péninsule gaspésienne, en établissant un réseau d'étapes pourvues de tout l'équipement touristique nécessaire de façon à accroître le flux touristique à l'intérieur de ce corridor et à augmenter la durée de séjour des visiteurs.

b) Corridor

La route no. 6 (Ste-Flavie - Rivière-au-Renard) qui relie l'entrée de la péninsule au pôle touristique régional de Percé est l'ossature autour de laquelle se greffent les attraits touristiques. Elle correspond ainsi à la notion de corridor, défini en langage touristique comme un espace linéaire basé sur la route autour de laquelle

---

(1) A partir d'une étude effectuée pour le compte du B.A.E.Q. par M. Mladen Zajc.

les attraits naturels ou les aménités se succèdent.

Au cours de l'été 1965, une enquête faite par le B.A.E.Q. a permis d'inventorier les attraits naturels et culturels du corridor. Grâce à cet inventaire, il nous fut possible de dégager les principaux sites touristiques de ce corridor,

Les sites à développer devront se localiser là où les attraits naturels sont les plus marqués, où il y a des possibilités d'aménagement et d'expansion. L'ensemble de ces sites doit présenter l'image d'un chapelet dont les grains, plus ou moins gros, correspondent à des noyaux de développement touristique, des étapes et des lieux de repos (1). Sur la Côte Nord de la Gaspésie, nous n'avons défini qu'un seul centre ou noyau, Mont-St-Pierre. Nous donnons dans les pages qui suivent pour les six étapes de la Côte Nord, une description des lieux et des aménagements proposés.

Description des lieux et aménagements proposés

Etape 1: Métis

Description des lieux (2): la première étape est située autour de l'embouchure de la rivière Métis à environ 6 milles à l'est de Ste-Flavie. Le gouvernement de la Province y possède une propriété localisée entre la route no. 6 et le Fleuve St-Laurent. Deux routes secondaires qui aboutissent de chaque côté de la Rivière rejoignent

---

(1) La distance séparant les étapes est de 40 milles environ et celle séparant les lieux de repos, de 20 milles.

(2) Pour chacune de ces étapes, existent deux cartes, l'une analysant le site, l'autre, proposant des aménagements nouveaux.

le corridor de la Matapédia.

A huit milles à l'est de cette première étape se trouve le village touristique de Métis Beach présentement en stagnation. A l'arrière de ce village un terrain de golf de 18 trous y est aménagé et dessert présentement la population de Mont-Joli et des municipalités environnantes.

Sur la partie droite de la propriété (à gauche de la Rivière) se trouve une colline boisée avec des pentes abruptes qui donnent sur la rivière. La partie droite forme un plateau, traversé par un ruisseau, sur lequel est aménagé un jardin d'agrément dominé par un manoir construit à la fin du siècle dernier.

Aménagements proposés: sur la rive gauche de la rivière, aménagement d'un camping de 190 sites. Ceci nécessite l'achat d'environ 155 acres additionnelles de terrain.

Sur la rive droite; construction d'un chemin d'accès en asphalte jusqu'à la marina et fermeture de deux chemins ruraux, aménagement d'un terrain de stationnement d'une capacité de 300 voitures ou roulottes, aménagement d'une marina à l'embouchure de la rivière pouvant accommoder 100 bateaux de plaisance, relocalisation des services du parc, aménagement d'un musée de la nature et d'histoire régionale dans le manoir, aménagement d'endroits de pique-nique sur le bord de l'escarpement surplombant la plage, expansion du jardin d'agrément, construction d'un bureau d'administration, construction de maisons pour le personnel du parc.

Etape 2: "Matane"

Description des lieux: l'étape de Matane est située sur la Rivière Matane à environ un mille en amont de la ville de Matane. A cet endroit, la rivière traverse une vallée pittoresque bordée de

pentes boisées et abruptes, surplombée à droite par un haut plateau sur lequel est aménagé un terrain de golf privé de neuf trous. Au bord de la rivière, on trouve des plaines alluviales qui se prêtent à un développement touristique. A travers la rivière existe un barrage en bois qui servait autrefois au flottage de la pitoune. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a établi entre ce barrage et le pont de la ville de Matane un sanctuaire de saumons. La rivière est longée par deux chemins, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche. Celui de droite est asphalté sur une longueur de 22 milles, il conduit à la Vallée de la Matapédia et au Parc Chic-Choc. A quatre milles au Sud de Matane, il y a un pont en bois qui relie les deux rives.

Aménagements proposés: l'achat de terrains sur une longueur d'environ 2 milles situés entre les deux chemins qui longent la Rivière et l'achat des pentes entre le chemin de la rive droite et le plateau du terrain de golf.

La construction d'un camping de 200 sites sur la plaine de la rive gauche à 2 milles en amont du pont de la ville de Matane.

L'aménagement de stationnement de 120 voitures et d'un terrain de pique-nique et d'une plage libre en face du terrain de camping sur la rive droite.

L'aménagement de la plage publique, d'un terrain de stationnement de 300 voitures et la construction d'un casse-croûte en amont du barrage en bois à trois milles du sud de la ville de Matane.

Construction d'un centre de la nature, et la construction de sentiers dans le parc naturel près du barrage.

Asphalter le chemin gauche de la Vallée et conserver le pont couvert en bois comme monument historique.

Etape 3: "Capucins - Cap-Chat"

Description des lieux: l'étape Capucins-Cap-Chat forme un ensemble composé de deux sites, l'un à Capucins et l'autre à Cap-Chat. Bien que séparés par une distance de 9 milles ces deux sites sont considérés comme une seule entité touristique dans le présent projet.

Capucins est localisée près d'une grande baie protégée par un promontoir du côté nord-ouest. A la marée basse la Baie devient sèche et offre un aspect différent.

La colline de Cap-Chat est un promontoir avec un haut sommet qui domine le Fleuve et un phare dissimulé. Au bas de la colline, on trouve une plage de sable blanc. A un mille à l'est de la colline, apparaît le village de Cap-Chat. Une scierie au pied de l'escarpement utilise le delta de la rivière pour l'entreposage des billots. On empile les planches sur les barachois.

Aménagements proposés: à Capucins, il faut prévoir l'achat du promontoir d'une surface de 40 acres pour l'aménagement de 160 sites de camping.

A Cap-Chat, on propose: l'achat de 30 acres de terrain pour aménager un parking et un belvedère sur le sommet; asphalter le chemin qui conduit au phare à partir de la route; préserver l'ancienne scierie comme monument historique; construire une route d'accès à la plage; arrêter l'exploitation de la carrière près du chemin; établir une servitude de vue du côté nord du chemin; trouver un autre endroit pour l'entreposage du bois débité; entretenir en bon état le pont en bois situé à quatre milles du village.

Etape 4: "Quatre Vallées"

La zone des quatre Vallées joue à la fois le rôle de station touristique et d'étape touristique

dans le développement de la Côte Nord de la Péninsule. Elle est l'étape la plus importante du réseau. Etant donné qu'elle est une station touristique, elle sera étudiée séparément (1). Cependant, l'étude devra tenir compte des analyses de site et des propositions de développement de chaque vallée telles qu'elles apparaissent sur les quatre cartes d'analyse de site, Rivière-à-Claude, Mont-St-Pierre, Mont-Louis et Anse-Pleureuse, et les trois cartes de proposition de développement, Rivière-à-Claude, Mont-St-Pierre et Anse-Pleureuse.

Etape 5: "Madeleine - Grande-Vallée"

Description des lieux: l'étape "Madeleine - Grande-Vallée", bien que comprenant deux sites, est considérée dans ce projet comme une seule unité touristique.

Madeleine est un village avec un petit noyau touristique qui sert déjà comme une étape pour les touristes itinérants. Les attraits des alentours sont magnifiques: barachois de sable blanc, montagnes abruptes, grande plage, chute sur la rivière Madeleine (saumon).

On considère que "Madeleine" doit être complétée par Grande-Vallée parce qu'on y trouve un beau port de pêche très actif, une route qui relie la côte à l'intérieur de la Péninsule.

Aménagements proposés: "Madeleine" - aménagement d'un terrain de pique-nique près du pont du côté gauche de la rivière à l'emplacement de la sablière existante; aménagement d'un stationnement et construction de casse-croûte sur le barachois; construction d'un Centre Commercial;

---

(1) Voir le projet 2 sur le développement de la zone de Mont-St-Pierre.

aménagement d'une marina, pour les bateaux sportifs et les bateaux de pêche, dans la petite baie; construction d'un centre d'hébergement sur le promontoir (16 acres); aménagement d'un terrain de camping et de "caravaning" pour accommoder 120 tentes et 120 roulottes; aménagement d'un belvédère près de la route sur le plateau surplombant la côte et la vallée; aménagement d'un stationnement près de la chute; construction de sentiers et de pistes d'équitation près de la rivière; déménagement du cimetière d'autos situé au milieu du village.

"Grande-Vallée": réaménagement du village et concentration des services commerciaux à l'intersection des chemins; construction d'un stationnement au bord du fleuve en face du marché; améliorer l'apparence des vigneaux et des entrepôts frigorifiques près de l'embouchure de la rivière Grande-Vallée; circonscrire le développement d'hébergement entre le chemin du môle et le marché; construire à l'entrée de la Baie, un restaurant des produits de la mer; conserver le pont de bois.

Etape 6: "Grand-Etang"

Description des lieux: à Grand-Etang, dernière étape du corridor, se trouve à proximité de la mer un lac encaissé dans les montagnes et longé par la route no. 6. Les collines autour du lac sont arrondies et boisées laissant cependant une vue ouverte sur la mer. On retrouve autour du lac sept (7) chalets, dans un mauvais état, qui appartiennent à la Seigneurie de Grand-Etang.

Aménagements proposés: achat de la Seigneurie - construction d'un hôtel avec des unités de motels et des chalets près du lac; construction de chalets sur la colline gauche surplombant l'entrée de la baie; aménagement d'un camping de 50 sites et organisation d'un terrain de pique-nique sur le barachois; construction d'une étable et aménagement de sentiers de marche et d'équitation; construction d'un belvédère.

Conclusion

Le projet du Développement d'un réseau d'étapes sur la Rive Nord fait partie de l'organisation de l'espace tel que défini dans la première section (1) de ce chapitre. Il vise à aménager le corridor conduisant au Pôle de Percé de façon à agrémenter le passage des touristes. Ceci dans le but d'augmenter leur nombre et d'allonger leur période de séjour.

L'étape prioritaire demeure Mont-St-Pierre qui doit devenir très rapidement la deuxième grande station touristique de la Gaspésie (la première étant Percé). Les priorités dans le développement des autres étapes et les coûts impliqués restent à préciser.

---

(1) Page 33 et ss.

PROJET 5: Développement de la zone du Lac Témiscouata (1).

Nature du projet

Il s'agit d'organiser et d'aménager les environs du lac Témiscouata, de même que les lacs de l'arrière-pays de telle façon que toute cette région devienne une étape normale sinon un point d'arrêt obligatoire pour tout touriste faisant le tour de la Gaspésie ou se dirigeant vers les Maritimes.

La mer étant un but pour la majorité des touristes se rendant dans le territoire-pilote, il va de soi que cette zone de l'intérieur n'exercera jamais le magnétisme que peut exercer sur eux Percé ou qu'exercera éventuellement Mont-St-Pierre ou le Parc de Gaspé. Néanmoins cette région offre des attraits authentiques qu'il importe de faire connaître et de mettre en valeur. Voyons brièvement ce potentiel.

Le relief

La zone du Lac Témiscouata présente un relief varié où l'automobiliste a la joie de découvrir à tout instant des panoramas à grande échelle, des horizons dégagés et lointains. Pour le promeneur ou le cavalier, elle offre également une abondance de petits couloirs qui débouchent sur des paysages fermés, compacts et riches en détails.

---

(1) D'après le rapport de la firme Wilkinson & Associates.

L'eau

Dans cette zone, les lacs, les rivières et les ruisseaux constituent un réseau bien hiérarchisé et offrent toutes les gammes possibles d'utilisation. Les petits lacs dont il est facile de saisir l'ensemble d'un seul coup d'oeil possèdent un cachet d'intimité facilement exploitable, alors que les grands lacs, qui sont toujours en long, prédisposent à une mise en valeur qui permette de découvrir leurs visages multiples.

Les rivières paresseuses et à méandres qui empruntent des vallées évasées ou les rivières rapides qui s'écoulent dans des vallées étroites constituent, pour leur part, des corridors qui invitent à l'exploration.

La forêt et l'agriculture

Cette forêt qui tapisse vallées et montagnes est l'élément dominant de la région; elle sert de toile de fond à la plupart des éléments du paysage. Pour le touriste elle constitue la scène même de ses activités récréatives.

Le paysage champêtre, pour sa part, est loin d'être dénué de charme. Il est vrai qu'il s'agit d'une zone où l'agriculture périclite, mais cette action de l'homme sur un territoire difficile n'est pas sans provoquer la surprise du citadin. L'allure folklorique des champs étroits entourés de clôtures de bois, des bâtiments de ferme sans peinture, des maisons veillottes constituent sans aucun doute des éléments de curiosité pour le visiteur.

Les agglomérations et les équipements existants

Il serait prétentieux de parler des agglomérations actuelles (villes, villages, bourgs) et

des équipements touristiques existants comme des atouts majeurs pour la promotion de cette zone. Cependant, ils ont leur importance du fait même de leur existence. Il ne s'agit pas, en effet, de créer à partir de rien, mais d'améliorer, de corriger, de compléter les efforts timides déployés jusqu'à maintenant et qui datent pour la plupart d'avant-guerre.

Place dans le Plan

Nous avons vu précédemment que les attraits du territoire-pilote sont trop nombreux et trop diversifiés pour penser que des stations comme Percé ou Mont-St-Pierre puissent les englober tous. Par ailleurs, il est certain que ces stations exercent ou exerceront un tel attrait sur le touriste qu'il serait illogique de penser à les concurrencer par des aménagements d'arrière-pays, si beau soit cet hinterland.

C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que le développement du lac Témiscouata soit pensé d'abord comme une étape bien organisée. Malgré son potentiel, dans l'état actuel de mise en valeur de ses attraits, ce corridor n'arrive pas à capter l'attention de ce flot de touristes qui l'emprunte mais qui se déverse irrémédiablement vers le Nouveau-Brunswick et la Vallée de la Saint-Jean. Comme un des objectifs du Plan est justement de prolonger le séjour des visiteurs dans la région, le projet présenté ici s'inscrit très bien dans cette ligne de pensée. Une fois attirés en bordure du Lac Témiscouata, il sera facile dans une deuxième phase, d'amener les gens à circuler à l'intérieur de la zone en suivant certains circuits préalablement tracés et aménagés. Grâce à cette action concertée, c'est donc tout un secteur défavorisé du territoire-pilote qui bénéficiera des bienfaits de l'industrie touristique.

RECOMMANDATION 11

Le B.A.E.Q. recommande qu'une prime de $10.00 l'acre soit versée, moyennant certaines conditions, aux propriétaires qui feront du reboisement.

Si l'Etat fournit les plants et l'assistance technique, le propriétaire doit, lui, préparer le site (1) et planter.

Le reboisement dans le territoire-pilote (1967-1980)

Aires à reboiser: L'étude d'affectation générale des sols de la région-pilote révèle qu'il y existe actuellement 220,000 acres de terre défrichées sur des sols totalement impropres à l'agriculture. Il n'est pas exagéré de prévoir que ces 220,000 acres seront abandonnées d'ici 1980. Donc, 220,000 acres de terre abandonnées par l'agriculture devraient être retournées à la forêt d'ici 13 ans. Le reboisement de cette superficie devrait être complété pour 1980 (2).

---

(1) Pour faciliter l'application du projet et lui assurer de plus grandes chances de succès, il pourra se révéler nécessaire que la préparation du site soit effectuée par l'Etat ou par des groupements de propriétaires-planteurs. Nous laissons aux officiers qui seront responsables de l'exécution du projet le soin de déterminer dans quels cas cela se révélerait nécessaire et quelles seraient les modalités à observer.

(2) De plus, il est sûr que des plantations de renforcement et des plantations de substitution devront venir s'ajouter au reboisement déjà prévu, mais il est impossible, pour l'instant, d'en prévoir les superficies. A partir de 1972, il est à prévoir que certaines plantations de substitution ou de renforcement commenceront à être exécutées et devraient par la suite couvrir des superficies de plus en plus grandes.

Les centres de décision impliqués

La réalisation de ce projet implique l'action de l'Office régional de développement ainsi que la collaboration des municipalités et d'organismes locaux comme les clubs 4-H et les Chambres de Commerce, ainsi que l'intervention des ministères du Tourisme, des Terres et Forêts, de l'Agriculture, de la Voirie, des Richesses Naturelles et des Affaires Municipales.

L'aménagement proposé

L'aménagement devra évidemment mettre en valeur les attraits de la zone tout en tenant compte des équipements et des infrastructures disponibles. Ce potentiel et ces contingences nous amènent en définitive à opter pour un développement concentré dans des couloirs bien définis. Voyons rapidement quels sont ces couloirs, quels sont leurs attraits et quel parti on peut en tirer.

a) Le couloir Témiscouata

C'est le plus important et aussi le plus représentatif des attraits qu'offre la zone. Il comprend le lac Témiscouata lui-même, le Mont Lennox, la forêt vierge du versant oriental, le découpage typiquement canadien-français des fermes et les villes de Cabano et de Notre-Dame-du-Lac.

- Le couloir lui-même

Il faudrait changer le parcours de la Transcanadienne de telle sorte que son tracé suive les points panoramiques du lac Témiscouata. La route 2 actuelle servirait de voie d'évitement pour le trafic commercial. Les abords et approches du nouveau parcours de la Transcanadienne seraient une zone où le développement serait strictement contrôlé afin de les protéger contre une utilisation incompatible avec la vocation du site.

Il serait également indispensable que les points d'entrées, quelques milles à l'est de Notre-Dame-du-Lac et quelques milles à l'ouest de Cabano, soient bien identifiés et surtout bien équipés: kiosque de renseignements, débarcadère, poste d'essence, étalages visuels des attraits du secteur, etc. Il est important par exemple que l'automobiliste sache qu'il pourra pique-niquer et se baigner à Pointe-Brûlée ou encore y prendre le bac pour se rendre à Pointe-Noire sur la rive opposée du lac en vue d'y faire du camping ou d'y passer la nuit dans un motel. Il doit être également renseigné sur les points d'observation et les lieux de pique-nique et de détente existants.

- Les agglomérations

Il s'agit essentiellement des villes de Cabano et de Notre-Dame-du-Lac. Les efforts à déployer dans ces deux cas sont considérables, car ils impliquent une rénovation importante des deux agglomérations concernées. Si l'on veut, en effet, que ces agglomérations remplissent leur fonction d'hébergement des touristes en transit, il faut consentir à une action d'envergure.

A Cabano, il s'agirait essentiellement de refaire le visage du centre actuel de la ville et de procéder à un nouvel aménagement de la plage. Dans une première phase, les travaux suivants pourraient être entrepris: relocalisation de la scierie sur un site le long de la rivière Cabano, construction d'une voie d'accès à la plage, rénovation des hôtels et motels actuels, rafraîchissement du secteur commercial (enfouissement des fils électriques, uniformisation des façades de magasins et plantation d'arbres). Du côté de la plage, il faudrait développer un terrain de camping et un parc public, améliorer la marina et le motel adjacent, démolir les bâtisses à l'abondon, construire un débarcadère pour le bac et finalement procéder à l'épuration des eaux usées qui polluent le lac. A plus long terme, c'est-à-dire dans une seconde phase, il serait opportun d'acquérir tout le terrain en bordure du lac depuis le moulin Fraser jusqu'aux limites nord de la ville et d'acheter une bande de

terrain le long de la rivière Cabano en vue d'en faire la nouvelle zone industrielle. Parallèlement l'on pourrait se débarrasser des fils aériens restants et surtout voir à contrôler le développement de la ville elle-même, son centre, sa périphérie et ses voies d'accès.

En ce qui concerne Notre-Dame-du-Lac, l'objectif visé est de créer un complexe d'accueil et d'hébergement pour les touristes de passage en donnant au village actuel un cachet du passé. Le premier pas à franchir consisterait à rénover les hôtels actuels, en particulier le Château du Lac, en leur donnant un style d'auberges de province. En même temps, il faudrait penser à créer un lien organique entre le débarcadère et la rue principale, à construire des restaurants spécialisés, des boutiques, des ateliers d'artisanat et à ériger un théâtre en plein air à proximité du débarcadère. Les façades des édifices de la rue principale devraient être rénovées; le bac, comme moyen de transport sur le lac, revalorisé, et un terrain de camping devrait être aménagé dans la partie nord de la plage. Dans une seconde phase, les mesures suivantes pourraient être envisagées: l'achat de tout le terrain non-urbanisé compris entre la rue principale et le bord de l'eau, la relocalisation des industries dans un parc industriel commun à Notre-Dame-du-Lac et Cabano et l'acquisition d'un droit de passage le long de la plage dans la partie sud-est de la ville. Il va de soi que tous ces efforts seraient vains, s'ils n'étaient pas appuyés par une réglementation de l'usage du sol qui permette de contrôler le développement et de canaliser les investissements de telle sorte qu'ils produisent un ensemble urbain cohérent et ordonné.

b) Le couloir de la Seigneurie

Rappelons que ce couloir est situé à l'extrémité nord du Lac Témiscouata et qu'il est contigu à Cabano. Sa rive, tapissée par une forêt nordique, et le Mont Lennox, qui dresse majestueusement sa crête, se marient dans un cadre d'une exceptionnelle beauté auquelle le touriste ne peut demeurer insensible.

Les aménagements et les équipements à mettre sur pied dans ce couloir doivent être pensés en fonction d'une dorsale sur laquelle viennent se greffer des embranchements secondaires. Les différents circuits démarrent de Cabano, qui, nous l'avons vu précédemment, sera équipée pour recevoir les touristes de passage.

Dans une première phase, il y aurait lieu d'acquérir le fort Ingalls et le vieux moulin de la rivière Caldwell et de construire un poste d'observation et un terrain de pique-nique sur la rive ouest, à l'extrémité du lac. Parallèlement à cette action, il faudrait obtenir les ententes nécessaires pour limiter l'abattage du bois à des zones bien circonscrites, de façon à éviter de ruiner les abords des ruisseaux, des routes et des sites de développement. Pour être efficace, cette entente devrait également prévoir l'achat de droits de développement entre Cabano et la Seigneurie afin de permettre la restauration (rafraîchissement des clôtures de bois et des bâtiments) de certaines fermes choisies. En fait, il s'agit beaucoup plus d'une réglementation de l'usage du sol qui vise à éliminer les développements incompatibles avec les objectifs fixés: commerces, chalets solitaires, carrières, cours de rebuts et d'entreposage.

Cette première phase réalisée, les efforts porteraient, dans la deuxième phase, sur l'extension du circuit et la mise en place d'équipements permettant d'accueillir des touristes sur la rive est du lac, concrètement: tracer des sentiers de marche et d'équitation le long de la rive est, équiper le terminus du bac au pied du Mont Lennox, de telle sorte que l'on y trouve un débarcadère, un quai public, un restaurant et des boutiques, construire, sur cette rive est, un hôtel, un terrain de camping, des grappes de chalets et d'équipements récréatifs, tels une marina, un terrain de golf, etc. Au cours de cette deuxième phase, l'on verrait également à compléter les achats de terrain autour du lac Rond et du Mont Lennox et à continuer la politique de restauration des fermes le long de la rive ouest. Sans brimer l'imagination créatrice, l'on pourrait également voir à suggérer un type

architectural qui permettrait une certaine uniformité de conception tout le long du couloir.

Enfin, dans une troisième phase, il s'agirait de compléter le développement du lac Rond et du Mont Lennox. Dans le cas du lac Rond, il importe d'en faire un endroit de repos et de détente (gîtes divers). Dans le cas du Mont Lennox, il importe de mettre le sommet en valeur par la construction d'une route d'accès, d'un poste d'observation et d'un restaurant.

c) Le couloir Méruimticook

Contrairement aux autres couloirs qui empruntent une vallée, celui-là suit la ligne de crête qui s'étend entre l'extrémité nord du lac et Saint-Eusèbe. Ce sont donc les petits lacs, les ruisseaux et, surtout, le paysage pastoral qui lui donnent son originalité.

Tel que conçu en vue du développement touristique, ce couloir devient un circuit que le touriste peut visiter en une demi-journée à partir de Saint-Eusèbe. Pour que ce circuit mérite d'être annoncé, il faut le rendre accueillant. Les mesures suivantes s'imposent.

Il est d'abord important de procéder à l'achat de certaines fermes situées en des points stratégiques le long de la route de Saint-Eusèbe et de les aménager de façon à ce que les gens puissent s'y arrêter et s'y renseigner sur les activités agricoles passées et présentes. Il importe aussi d'aménager les points dominants en postes d'observation et en terrains de pique-nique, de faire paver le chemin actuel, d'ouvrir une route à travers la rivière cantonale, de construire, à l'extrémité nord du lac Meruimticook, un terrain de camping et un kiosque d'enregistrement, d'ériger un pont couvert sur la Rivière Baker et d'établir un relais au lac Repos. Tous ces aménagements auront de la valeur en autant qu'ils seront intégrés à un ensemble cohérent. D'où la nécessité d'agir également sur le paysage environnant. Dans l'immédiat, il faudrait

donc voir à faire de la réserve cantonale un parc naturel et à acquérir toutes les terres non développées autour du lac Légaré. Les mesures de contrôle de l'utilisation du sol restent évidemment les plus efficaces. Dans le cas qui nous concerne, il s'agirait de diviser tout le secteur en zones et de prévoir pour chacune des constructions compatibles avec les objectifs fixés.

Dans une deuxième phase, la politique de développement consisterait à étendre les ramifications du réseau de telle sorte que les touristes soient amenés à séjourner plus longtemps (2 à 3 jours) dans cette zone. A cette fin, il faudrait construire autour du lac Du-dos-de-cheval, soit un hôtel, soit un terrain de camping, et d'y installer des équipements récréatifs divers. Cependant, comme le point de chute de ce couloir serait inévitablement Notre-Dame-du-Lac, c'est surtout dans les environs de cette ville que les services et le gîte devraient être davantage développés et, particulièrement, près du débarcadère. Quant à l'extension du circuit, c'est surtout dans la vallée du lac Meruimticook même et autour du lac Légaré qu'il faudrait mettre l'accent. Les fermes de la rive ouest du lac pourraient, par exemple, être restaurées, alors que les rives mêmes du lac seraient ouvertes à la baignade et aux sports nautiques. En somme, il s'agit de voir à ce que cette zone des lacs Meruimticook et Légaré soit dotée d'attractions qui justifient une réclame auprès des touristes.

d) Le couloir Touladi

Ce couloir se rattache au couloir principal du Témiscouata par son lien avec Quai-de-St-Juste. A cause de sa position en retrait et de ses paysages compacts, il se prête davantage aux loisirs de détente orientés vers la nature. C'est donc dire que l'exploitation commerciale de la forêt reste possible à l'intérieur d'un tel contexte.

Il en résulte que l'aménagement de ce couloir devrait respecter la nature autant que possible et que les équipements et les services devraient être concentrés surtout autour de Quai-de-St-Juste. A cet endroit, l'on pourrait construire des facilités d'hébergement et mettre sur pied un petit complexe comprenant restaurant, théâtre, plage publique, commerces, etc. Une route mènerait au barrage du lac Touladi et vers l'éventuel terrain de camping et musée de l'industrie forestière qui seraient construits dans les environs immédiats. Par la suite, le circuit pourrait s'étendre à la vallée du lac Squatteck qui constituerait, en quelque sorte, une petite réserve de chasse et de pêche.

Période de mise en oeuvre et période d'opération

Le développement de la zone du lac Témiscouata, pour fins touristiques, est complexe et ne peut être envisagé que dans une perspective de long terme. Le développement proposé suppose en effet de changer non seulement le visage d'une zone toute entière mais également les habitudes des touristes qui la traversent sans, à l'heure actuelle, s'y arrêter. Ce dernier aspect du problème nous semble le plus difficile à résoudre et constitue sans doute la clef de la conception proposée. C'est évidemment ce problème qui doit être solutionné d'ici 1972.

Si l'on veut attirer un touriste qui se dirige vers la mer, il faut d'abord créer une image de la zone qui pique sa curiosité. C'est donc le long des routes qu'il faut agir en premier, en rendant leurs abords agréables et invitants à la détente. Comme le couloir principal reste la vallée du lac Témiscouata, il vient au premier rang des priorités. Dans l'immédiat, cela implique une modification du tracé de la transcanadienne, un aménagement de cette route compatible avec les objectifs visés et une action concertée en vue de faire de Cabano et de Notre-Dame-du-Lac des centres d'accueil de qualité. Quand ce premier couloir sera bien développé, l'on pourra ensuite, de 1972 à 1982,

songer à un développement des autres corridors. Tout développement ultérieur à 1972 suppose évidemment que l'expérience est concluante et que les faits confirment l'hypothèse de départ à savoir que l'on peut intercepter les touristes et les faire séjourner quelques jours dans cette zone. De toute façon, le plan proposé est assez souple pour s'ajuster aux circonstances nouvelles qui prévaudront à ce moment-là et il est conçu de façon à ce que des additions ou soustractions d'éléments restent possibles sans trop changer la conception de base.

Sources de financement(1).

Comme c'est le cas pour tous les projets d'envergure, l'Etat provincial sera appelé à faire les investissements principaux. Cependant, il n'est pas exclu que les municipalités concernées et que des intérêts privés soient mis à contribution. Notons seulement que, dans bien des cas, il s'agira seulement d'utiliser des crédits déjà votés, de profiter d'octrois statutaires, en somme, d'employer des crédits ordinaires plutôt que des crédits extraordinaires.

PROJET 6: Parc Chic-Choc (2)

Nature du projet

Le projet propose la création d'un parc naturel dans le massif des Shickshock et une

---

(1) En raison de la complexité du projet et de l'état préliminaire de la programmation, le coût de réalisation n'a pas été estimé. Il appartiendrait à l'ORD de le faire.

(2) D'après le rapport de M. Mladen Zajc.

utilisation touristique plus grande des attraits naturels qui s'y trouvent. Il prévoit une redéfinition des limites de l'actuel Parc de la Gaspésie (1), un programme de conservation de l'équilibre naturel (faune, flore, climat), la construction de zones d'hébergement et de récréation à la limite du nouveau parc, la construction de routes d'accès et de liaison, ainsi qu'une discussion relative à l'affectation des ressources et à l'administration du parc.

Dans le contexte nord-américain, le territoire des Shickshock est, d'une part, suffisamment éloigné des grandes agglomérations pour offrir une nature vierge et d'autre part, assez près des principaux centres urbains pour permettre aux amateurs de nature un accès relativement facile.

Il offre une variété d'attraits naturels originaux: des caps, des massifs, des lacs, des rivières, des chutes, des cascades, des gouffres, etc., une faune relativement abondante et diversifiée et une flore encore intacte. Du point de vue faune et flore, il donne asile aux seuls troupeaux de caribous au Sud du Fleuve St-Laurent et on y trouve une zone de végétation de Toundra Alpine, des cirques glaciaires et des lacs de hauts plateaux.

a) Limites du Parc

Le présent projet implique une redéfinition des limites actuelles du Parc de la Gaspésie même si, à ce stage, il est impossible de faire une proposition finale quant aux nouvelles limites à adopter, l'arbitrage final entre les différentes conceptions de la mise en valeur des ressources (conservation et utilisation à des fins touristiques

---

(1) A ne pas confondre avec le projet de création d'un parc dans la Presqu'Ile de Gaspé qui porterait le nom de Parc de Gaspé.

vs exploitation minière et forestière) n'ayant pas été fait. Une étude préliminaire (1), faite pour le compte du B.A.E.Q., propose une délimitation à la lumière de critères de conservation de la nature uniquement. En résumé, cette délimitation propose d'inclure les hautes montagnes, dans le site du parc, d'étendre les limites du parc aux grands lacs du territoire, d'inclure les deux dernières réserves de caribous du Sud du St-Laurent, de tracer, autant que possible, les limites selon les lignes de partage des eaux ou encore dans le lit des rivières afin de conserver une représentation des micro-climats de chaque bassin de drainage, de concevoir une zone de transition où se concentreraient les équipements touristiques de façon à conserver, au parc lui-même, sa caractéristique de nature à l'état sauvage.

Le parc défini d'après ces critères engloberait partiellement quatre unités territoriales: la Réserve Matane, la Réserve Chic-Choc, le Parc de la Gaspésie et un domaine privé (2) du canton de Faribeault. Le futur parc engloberait 850 milles carrés du territoire de 1,275 milles carrés de ces quatre unités territoriales.

Outre les critères employés dans cette étude, la détermination des limites du parc devra concilier les impératifs de l'exploitation minière et forestière. Ce n'est donc que lorsque l'arbitrage, dont nous parlions plus haut, aura été fait qu'il sera possible de proposer une délimitation définitive du parc.

---

(1) Mladen Zajc: Rapport préliminaire, Parc Chic-Choc, B.A.E.Q. 1966.

(2) Le propriétaire en est M. Cyprien Bélanger d'Amqui. La superficie du domaine est d'environ 18 milles carrés.

b) Programme de conservation de la nature

Le résultat d'un tel arbitrage aura sans doute pour effet de soustraire certaines zones aux délimitations proposées pour le parc dans le présent projet. Pour d'autres zones comprises à l'intérieur des limites définitives du parc, certains usages polyvalents seront peut-être adoptés (par exemple, une coupe du bois, exécutée selon certaines normes, pourra être permise à l'intérieur de certaines zones faisant partie du parc). Mais quoi qu'il en soit de ces "compromis", l'accent devra être mis sur la conservation de la nature et les autres usages permis devraient être soumis à une réglementation stricte qui aurait pour but de souligner le principe de conservation.

c) Routes et sentiers

Le projet prévoit la construction de deux ponts et de 150 milles de routes. Il s'agit de routes d'accès, de routes reliant les zones récréatives entre elles et routes reliant les points d'attraction aux lieux de repos. Ces routes touristiques devront être de bonne qualité dans leur catégorie. Elles devront être panoramiques, épouser la configuration du terrain, suivre autant que possible les tracés existants et, pour certaines, longer les limites du Parc au lieu d'y pénétrer. Les principales routes prévues dans ce projet, sont: le parachèvement de la route de Matane au Lac-à-la-Truite, la construction d'une route entre le Lac-à-la-Trinité et le Lac Ste-Anne, et la construction d'une nouvelle route d'accès au Lac Cascapédia. Il serait cependant prudent de ne pas entreprendre la construction des routes avant que l'étude des limites du Parc soit approuvée.

En plus des routes, il faut prévoir la construction d'environ 300 milles de sentiers et de pistes d'équitation à l'intérieur du parc.

d) Equipement

Le noyau du Parc joue le rôle de musée naturel, il est le centre d'attraction, la base du développement. Autour du noyau se situe une zone de protection. Cette zone protège le noyau, elle l'isole de la zone ceinture qui groupe les équipements touristiques. Afin de minimiser le coût des investissements, les équipements de la zone de ceinture sont groupés dans des sites délimités et hiérarchisés. Chaque site est greffé sur un lac. Le présent projet propose l'aménagement de trois sites principaux dont dépendent chacun, deux sites secondaires: site du Lac Ste-Anne auquel se greffent les sites secondaires de Lac Madeleine et de Lac Cascapédia, le site du Lac-à-la-Truite auquel se greffent les sites secondaires du Lac Matane et du Lac Joffre, le site du Pôle Lac Mont-Louis auquel se greffent les sites secondaires des Quatre-Lacs et du Lac-à-Claude.

Chacun de ces sites devra, à long terme, être pourvu de tout l'équipement touristique nécessaire. Cependant, parce que de nombreuses études restent à faire, parce que ces études pourraient affecter l'importance et même l'existence de certains sites, on estime que, dans un Premier Plan, l'implantation d'équipements touristiques devrait se faire sur le site du Lac Ste-Anne. Ce dernier est celui des trois sites principaux proposés qui demande les investissements les plus considérables. Il se situe à la croisée de routes existantes importantes: la route transgaspésienne et la route de Murdochville. Il offre suffisamment d'espace pour faire tout le développement touristique que l'on désire. Pour les populations urbaines des environs (Murdochville, Ste-Anne-des-Monts, etc.), il pourrait également se prêter au développement d'un centre de ski. Le développement au cours du Premier Plan, du site du Lac Ste-Anne exigera un certain développement de l'hinterland immédiat de ce site.

Programmation

Par ordre d'importance, les priorités de réalisation de ce projet se présentent comme suit:

- terminer l'étude sur la délimitation du Parc Chic-Choc et concilier les exigences de l'exploitation minière et forestière avec celle de la conservation de la nature.

- Entreprendre une étude plus poussée de l'équipement touristique du site du Lac Ste-Anne et de ses sites secondaires (Lac-Madeleine et Lac Cascapédia).

- Faire certains plans de détails, selon les priorités, et commencer la construction.

- Etudier le tracé des futures routes.

- Faire une étude plus poussée de chacun des deux autres sites principaux et des sites secondaires qui s'y rattachent.

Place dans le Plan

L'établissement du Parc Chic-Choc a, comme premier objectif, la conservation de la nature et comme second objectif, une utilisation optimale des attraits naturels que ce territoire renferme. Dans l'optique du présent chapitre, le Parc Chic-Choc est l'un des trois parcs que le BAEQ propose de développer en vue de doter la région de l'infrastructure touristique nécessaire à l'accroissement du nombre de touristes et à la prolongation de la durée du séjour moyen. Le succès des parcs conçus selon les standards adoptés par le Gouvernement fédéral pour les parcs nationaux d'une part, et le potentiel du massif des Shicshock d'autre part, militent en faveur de l'établissement d'un tel parc dans une région où le développement socio-économique sera, dans une assez large mesure, dépendant du développement de l'industrie touristique.

Le nombre relativement considérable d'emplois permanents créés (1) par une telle entreprise constitue un facteur additionnel favorable à l'édification d'un tel parc.

Coût du projet (1967-1972)

a) Etudes

	Estimé
Etude sur la délimitation du Parc	$10,000
Etude de l'équipement touristique du site du Lac Ste-Anne et de ses sites secondaires	$20,000
Etude et Plans de détails du site du Lac Ste-Anne et de ses sites secondaires	$160,000
Etude du tracé des futures routes	50,000
Etude de l'équipement touristique des autres sites principaux et de leurs sites secondaires	25,000
	$265,000

b) Développement de l'hinterland

100 milles de sentiers et de pistes d'équitation	$35,000
50 sites de camping primitif	$15,000

(1) Un tel parc pourrait créer 80 emplois permanents et 150 emplois d'une durée de 4 à 6 mois.

6 refuges	$35,000
6 étables avec un total de 40 chevaux	$30,000
	$115,000

c) Equipement du site du Lac Ste-Anne

	$2,000,000
Grand Total	$2,380,000

PROJET 7: Parc de Gaspé (1)

Nature du projet

Le projet du Parc de Gaspé consiste en la création d'un parc à accès limités et dont l'accent porterait sur la mise en valeur des attraits naturels, archéologiques, historiques et culturels du site en question. Il ne s'agit donc pas de créer une réserve de chasse et de pêche, mais plutôt de mettre à la disposition du public un patrimoine peu connu et d'une incontestable valeur.

Le territoire prévu pour ce parc historique et naturel englobe une portion de la péninsule de Gaspé, soit une superficie d'environ 100 milles carrés. C'est en fait toute la zone qui s'étend au nord de la Baie de Gaspé et délimitée à l'ouest par la route 6 A.

Ce territoire se présente comme une sorte de concentration des principaux attraits que le touriste recherche lorsqu'il vient en Gaspésie. Ce parc offrirait en effet des attraits physiques, culturels, historiques et archéologiques dont nous brossons un court tableau ci-après.

a) Les attraits physiques

La mer: La présence de la mer se fait sentir principalement dans la zone de la presqu'Ile de Forillon où les points les plus éloignés sont tous situés à moins d'un mille de la côte.

---

(1) D'après le rapport de la firme R.P. Fodchuck et V. Chanasyk.

Le littoral: D'une étendue de 60 à 70 milles, le littoral de la presqu'Ile de Gaspé offre des accidents géographiques très variés par suite de l'action de diverses forces constructives et érosives qui l'ont modelé au cours des diverses phases géologiques. Les falaises, les anses, les plages, les cordons, les flèches, les pointes, les caps, les grottes sont autant de formes qui sillonnent ce littoral unique. L'amateur de paysages est servi à souhait en parcourant la route de ceinture qui domine la mer de plusieurs dizaines de pieds et même de quelques centaines de pieds dans la partie sud de la presqu'Ile alors que le baigneur a le choix entre les plages de sable fin de la Baie de Gaspé, de Peninsula Point, de Petit Cap-aux-Os et de Gros Cap-aux-Os.

L'arrière-pays: A quelques milles de la côte, le voyageur retrouve un arrière-pays tourmenté, au relief de type appalachien. Celui-là se caractérise, en effet, par une succession de crêtes et de vallées parallèles à la côte, vestiges des forts plissements qu'a subi le terrain au cours des âges. L'impression que laisse ce paysage est unique, si l'on tient compte du fait que l'on retrouve plusieurs sommets qui voisinent 1,500 et 1,700 pieds, et cela à très faible distance de la côte. Cet alignement de crêtes et de vallées, qui pourrait être monotone, est heureusement interrompu par les couloirs nord-sud des vallées, de la rivière de l'Anse-au-Griffon et de la rivière au Renard. La présence de ces couloirs permet d'accéder aux principaux plateaux de l'intérieur, d'où l'on peut contempler à souhait l'ensemble de ce paysage unique.

La végétation: Même si cet aspect important échappe souvent au touriste moyen, il n'en reste pas moins que le territoire en question est connu depuis longtemps des botanistes pour la richesse de sa flore et la rareté des espèces végétales qu'on y trouve. Le bassin du Ruisseau du Cap-des-Rosiers, la vallée de la rivière de l'Anse-au-Griffon, la péninsule de Penouille et certaines portions de la presqu'Ile de Forillon sont, notamment, de véritables paradis pour le botaniste-amateur.

L'eau: Il serait prétentieux de prétendre que les rivières et les lacs de cette presqu'île sont assez importants pour exercer une attraction unique sur le touriste. Néanmoins, ils constituent des éléments additionnels au potentiel de ce site. Trois des lacs, malgré leur faible étendue, présentent un attrait particulier, car ils sont des exemples classiques de ce que les géologues appellent "lac paternoster" (1). Même si les rivières au Renard et de l'Anse-au-Griffon sont les deux seuls cours d'eau de quelque importance, les petits ruisseaux qui dévalent en cascades vers la mer ont un charme qui leur est propre; leur abondance et leur encaissement profond compensent largement pour leur manque d'étendue.

b) Les attraits culturels

S'il est vrai que la presqu'Ile de Gaspé possède des attraits naturels uniques, il n'en reste pas moins que cette nature serait un peu froide si l'on n'y trouvait pas cette marque de l'homme sur le paysage. Pour celui qui fait le tour de la péninsule, le souvenir d'un pâturage qui descend vers la mer, d'un champ d'avoine qui ondoie sous le vent du large, d'un troupeau de vaches qui broutent dans une vallée étroite ou sur un plateau dominant une falaise, d'un petit havre abritant des barques de pêche, est souvent plus fort que le souvenir qu'il a pu conserver des accidents géographiques.

Cette presqu'Ile de Gaspé est un des rares endroits en Amérique du Nord où ce mariage de la nature et de l'homme ait produit des résultats aussi heureux. A l'heure actuelle ce paysage champêtre et naturel a pu échapper aux destructions qui sont souvent le propre d'autres secteurs de la

---

(1) Lacs originant de l'époque glaciaire dont la formation est due à l'action exercée par un glacier dans le fond d'une vallée.

Gaspésie, grâce au fait que peu de touristes se sont aventurés jusqu'à date dans cette partie du territoire. Peu touchée par le développement, la péninsule conserve donc, même de nos jours, certains de ses genres de vie originaux. L'agriculture de subsistance et la pêche artisanale y sont encore pratiquées par plusieurs familles, principalement dans le secteur allant de Rivière-au-Renard à Cap-des-Rosiers et dans le secteur allant de Petit Gaspé à St-Majorique.

Evidemment, nous savons que la situation actuelle ne saurait durer indéfiniment car ces activités procurent des revenus nettement insuffisants à ceux qui s'y adonnent. Néanmoins, nous verrons plus loin que la disparition complète de ces genres de vie signifierait la perte d'un des attraits touristiques majeurs de cette zone. Grâce à une intervention efficace, ils peuvent cependant être conservés et contribuer à garder à ce site une originalité incontestable.

c) Les attraits historiques et archéologiques

Ce coin unique en Gaspésie, encore peu touché par la civilisation, a un passé très riche en histoire. Les vestiges des occupations humaines diverses qu'a connues la région sont quelques fois visibles (monuments, ruines, bâtiments) et, surtout, beaucoup des traces des premiers occupants restent à découvrir.

Evidemment la plupart des quelques voyageurs qui s'aventurent dans le territoire sont ignorants de cette histoire et il serait donc illogique de prétendre qu'elle exerce un attrait réel à l'heure actuelle. Néanmoins, une publicité bien faite à ce sujet, une fois le territoire organisé, aurait sans doute un effet d'attraction puissant sur cette classe de touristes qui sont friands d'histoire et d'archéologie. A titre d'exemple, cette publicité pourrait être basée sur les faits suivants.

Il y a des possibilités de trouver des vestiges de civilisations préhistoriques dans les terrasses marines au sud et à l'est de Cap-des-Rosiers.

Il y a des possibilités de découvrir des ruines d'anciens campements Micmac le long de la côte de la Baie de Gaspé et près de l'embouchure de la rivière Darmouth.

Il y a, dans le fond de la Baie de Gaspé, les 10 bateaux de l'amiral Roquement, coulés à la suite d'une attaque surprise des frères Kirke, en 1628.

Il y a une ancienne mine de plomb à Petit Gaspé, ouverte en 1665 sous l'impulsion de l'Intendant Talon.

Il y a les ruines de la Péninsule de Penouille; ce site constitue l'ancien emplacement des quartiers généraux de la douane et de la résidence de l'Intendant. Wolfe s'en empara en 1758.

Ce bref aperçu du potentiel qu'offre la péninsule de Gaspé, justifie, il va de soi, une action directe et immédiate. Le programme de mise en valeur que nous soumettons dans les pages qui viennent, apparaît comme une solution à court et à moyen terme pour préserver ce patrimoine et en faire profiter le villégiateur tout en procurant un niveau de vie plus élevé aux habitants du territoire.

Place dans le Plan

Dans l'armature des équipements et sites touristiques présentée en première section de la tranche touristique, la Péninsule de Gaspé s'inscrit au rang des parcs, c'est-à-dire qu'elle constitue une zone délimitée dans le Plan comme zone devant être préservée et aménagée en fonction de ses attraits naturels, et ouverte au public sous

surveillance de l'Etat. L'objectif poursuivi par le Plan est de mettre au service de la population locale et extérieure, un territoire dont le potentiel est mal exploité ou peu exploité à l'heure actuelle. Un parc n'est pas une fin en soi, mais un outil, un instrument devant servir au développement économique, à l'éducation et à la récréation.

Par sa position à l'extrémité de la Gaspésie, ce parc de Gaspé est appelé à connaître une affluence importante en raison de sa proximité de Percé, pôle régional de l'industrie touristique du territoire-pilote. Il serait peut-être prétentieux de dire que le parc constituera une destination en soi (quoique nous croyons qu'une fois équipé et annoncé, il pourra être la raison même d'un séjour en Gaspésie pour bon nombre de touristes) mais il représentera sans doute une attraction que peu de voyageurs faisant le tour classique de la Gaspésie voudront manquer.

Il ne faut pas oublier enfin, que le parc, tel que conçu, procurera de l'emploi à une centaine de personnes d'une façon permanente et à environ 250 personnes sur une base saisonnière et partielle.

Localisation

Comme il a été dit précédemment, le projet présenté ici touche à toute la portion de territoire comprise au nord de la Baie de Gaspé et bornée à l'ouest par la Vallée de la Rivière-au-Renard. Néanmoins, les aménagements proposés et les équipements à mettre sur pied ne sont pas répartis de la même façon, sur tout le territoire. Le complexe le plus important à mettre sur pied se situe à l'arrière de Cap Petit Gaspé, à l'endroit même où la presqu'Ile de Gaspé se rétrécit et donne place à la presqu'Ile de Forillon. Les efforts de mise en valeur porteraient également sur certains points précis de la côte, tels la péninsule de Penouille et Cap Gaspé, ou encore le long de certains couloirs, telles les vallées

de la rivière de l'Anse-au-Griffon et de la Rivière-au-Renard.

La réalisation de ce projet implique particulièrement l'Office de développement qui, pour s'acquitter de sa tâche, devra pouvoir compter sur la collaboration des ministères suivants: Tourisme, Terres et Forêts, Voirie, Industrie et Commerce (Pêcheries), Agriculture, Affaires culturelles, Affaires Municipales, sur celle des municipalités concernées et, éventuellement sur celle de certains centres de recherche en botanique, en histoire et en archéologie.

Aménagement proposé

Avant de préciser les ordres de priorité dans le développement du parc, il serait bon d'abord de prendre connaissance de l'aménagement proposé et voir de quelle façon nous comptons tirer profit des divers attraits naturels de la péninsule.

a) La zone frontalière

Rappelons d'abord que le parc lui-même ne s'étendrait pas à la péninsule entière de Gaspé. Sauf pour quelques petites franges côtières et quelques couloirs de pénétration, la majeure partie du littoral ne ferait pas partie du parc lui-même. Cette bande de terre variant de un à deux milles en profondeur et ceinturant le parc, serait donc théoriquement indépendante du contrôle exercé sur le parc lui-même. Il va de soi que cette situation serait illogique car cette zone frontalière possède des attraits incontestables qu'il importe de sauvegarder.

Aussi, même si cette zone frontalière est théoriquement exclue du parc, elle doit y rester organiquement rattachée et son développement doit être contrôlé par l'organisme responsable du développement touristique de la presqu'île.

Ce contrôle (1) devrait porter entre autres choses, sur la conservation et la rénovation des bâtiments représentatifs de l'architecture primitive, sur l'intégration des nouvelles constructions aux ensembles existants, sur l'affichage, sur l'utilisation du sol, la protection de certains paysages typiques (les champs, les clôtures, les havres de pêche, etc.).

b) Le parc lui-même

Il est important de distinguer deux types de mise en valeur selon qu'elle est centrée sur le développement de l'arrière-pays et de la presqu'Ile de Forillon et selon qu'elle est axée sur le développement de la côte. Dans le premier cas, nous avons affaire à des aménagements et à des équipements qui ne sont accessibles qu'une fois que le voyageur a franchi les barrières d'entrée du parc; dans l'autre cas, nous avons affaire à des équipements et aménagements accessibles à partir de la route 6, quoique reliés organiquement au parc.

Les aménagements côtiers: Il s'agit de mettre en valeur les attraits naturels du littoral. Ce sont des endroits situés sur la route du touriste se dirigeant vers l'entrée du parc, aux environs de Petit Gaspé. On les retrouve tant sur le littoral sud que sur le littoral nord.

Péninsule de Penouille: Cet endroit a un passé riche en évènements historiques. Il serait à propos de reconstituer le quartier général des douanes et la maison de l'Intendant tels qu'ils étaient lors de leur prise de possession par Wolfe en 1758.

---

(1) Ce contrôle peut être exercé par l'ORD en vertu du pouvoir de consultation dont il serait investi à l'égard des gouvernements municipaux (voir Chapitre de l'Exécution du Plan, Tâche de zonage).

Il y aurait lieu également d'y aménager les plages pour qu'elles soient accueillantes pour les baigneurs. Il est à noter que les marais maritimes y renferment une végétation unique qui pourrait être montrée et expliquée aux visiteurs.

Petit Cap-aux-Os: On retrouve à cet endroit une excellente plage pour la baignade et également une grève qui devrait réjouir les collectionneurs d'agates et d'échoueries. Une signalisation appropriée et des facilités d'accès apparaissent comme les moyens de faire connaître l'endroit du public.

Gros Cap-aux-Os: La plage s'y prête à la baignade mais les échoueries abondent. Les aménagements viseraient à rendre cet endroit plus accessible aux visiteurs.

Anse-au-Griffon: Il y a d'abord la grève qui y est riche en échoueries et également les chutes de la rivière qui dévalent vers la mer dans une gorge étroite, tapissée de mousse et de fougères. Cet accident géographique constitue une attraction susceptible d'attirer de nombreux visiteurs et devrait donc être aménagée en conséquence.

Les aménagements de l'arrière-pays et de la presqu'Ile de Forillon: Après avoir longé le littoral nord (en venant de Rivière-au-Renard) ou le littoral sud (en venant de St-Majorique), le voyageur accèdera au parc aux environs de Petit Gaspé. Après avoir franchi l'entrée qui sera bien identifiée, il pourra se diriger vers le centre d'accueil, situé à quelques milles de la barrière, qui constitue le centre nerveux du parc. Le voyageur trouvera tous les renseignements sur les possibilités d'hébergement et de récréation du parc.

Essayons de voir rapidement de quels équipements sera doté le parc.

Le Centre d'accueil: il est conçu pour répondre aux goûts des touristes qui aiment à se retrouver dans un centre bien équipé au point de vue des services et qui offre des moyens de récréation variés. Le site choisi, à Petit Gaspé est

un amphithéâtre naturel dominant le port, et il ne fait aucun doute qu'il répond bien à l'image que les touristes se font du mariage de la montagne et de la mer.

Le centre sera doté d'équipements culturels et récréatifs, d'équipements commerciaux, d'équipements pour le gîte et d'équipements administratifs.

Equipements récréatifs et culturels: La plupart seront situés dans le voisinage immédiat de Petit Gaspé.

Les rives du littoral, à proximité de Petit Gaspé et du Cap Petit Gaspé, sont d'une qualité exceptionnelle et se prêtent très bien à l'établissement d'une ou de plusieurs plages pouvant recevoir jusqu'à 700 personnes.

Il s'agira de mettre en place, dans une première étape, un personnel de base qui sera responsable de la propreté des lieux, des équipements de protection des baigneurs et de la location des articles aux clients de la plage (chaises longues, coussins, matelas, etc.)

Un parc automobile de 100 voitures devra être aménagé pour cette première étape. Au fur et à mesure que l'utilisation augmentera, les équipements seront construits en conséquence jusqu'à ce que, éventuellement, toute cette opération soit éventuellement laissée en concession à une entreprise indépendante qui verra à compléter les équipements de base par des douches, cabines de déshabillage, pédalos, casse-croûte, etc.

Un faible pourcentage des touristes qui voyagent actuellement en Gaspésie y viennent en yatch. Mais dans la mesure où des équipements seront prévus pour les amateurs de bateaux de plaisance, ce pourcentage augmentera. Dans une première étape de développement des havres de plaisance, il faudra penser à relier les havres de pêche existants à cette activité touristique.

Il faudra, dans cette optique, repenser au havre existant à Petit Gaspé, en lui ajoutant des équipements adaptés aux besoins des touristes. Le cachet typique du cadre de ce port devrait être conservé, ce qui n'empêcherait aucunement de doter le port des équipements nécessaires (restaurants spécialisés dans la présentation des fruits de mer, boutiques de vente d'articles de pêche, etc).

Il est très important que ce projet de marina-havre de pêche soit conçu d'une façon qui permettra une grande flexibilité d'expansion. Car au départ, la capacité de chacun des services sera relativement limitée. La capacité augmentera avec la demande.

Un centre d'équitation comprenant les écuries où seront gardés les chevaux et pistes fermées des environs immédiats du centre d'accueil devrait être aménagé. Les débutants devraient pouvoir y prendre des leçons d'instructeurs avant de se lancer sur les pistes de montagne qui sillonneront l'intérieur du parc.

Un golf pourrait être aménagé à proximité de Cap-des-Rosiers. Le parcours ultime compterait éventuellement 27 trous, mais, dans une première étape, seul un neuf trous serait suffisant. Il y aurait lieu de discuter de l'opportunité de construire également dans cette première étape un pavillon (club house) comprenant restaurant, piscine, salle de déshabillage et boutique de location d'équipement.

En prévision des jours de temps moins chaud et en raison de la basse température de l'eau de la mer, il serait logique de songer à construire une piscine à l'eau de mer chauffée. Dans une deuxième étape, une piscine pour enfants pourrait être ajoutée et compléter le complexe.

Il s'avère indispensable de bâtir une salle commune d'une capacité d'environ 600 personnes et servant à usages multiples: congrès (principalement au printemps et à l'automne) représentations théâtrales, concerts de musique, salle de

cinéma et de conférence.

Un petit atelier pourrait être mis à la disposition d'un artisan qui tout en pratiquant son métier, serait à la disposition des gens et des enfants pour leur communiquer certaines notions élémentaires de son art.

Centre commercial: Il s'agit d'un noyau de magasins bien intégrés où les visiteurs pourraient trouver tous les services essentiels et même certaines boutiques de luxe. On devrait y trouver les services suivants:

- Coiffeur pour homme et pour femme
- Buanderie et nettoyeur
- Bureau de poste
- Banque
- Garage et poste d'essence
- Restaurant
- Epicerie
- Pharmacie
- Magasin de la Régie des Alcools
- Antiquaire
- Magasin de sports

Le Centre administratif serait essentiellement constitué d'un groupe de bâtiments où seraient concentrés les services de gestion, d'administration, d'entretien, de surveillance du parc, soit les bâtiments suivants:

- entrepôts et bâtiments de réparation et d'entretien, poste de surveillants, caserne de pompiers, bâtiment d'administration, pavillon d'accueil et d'information.

Le gîte: Disons tout de suite que les équipements prévus à cette fin tiennent compte avant tout de la capacité d'accueil du parc. Il s'agit avant tout d'éviter une utilisation trop intensive qui risquerait de détériorer le site en quelques années. Aussi le centre d'accueil de Petit Gaspé serait-il doté de deux types de gîte: un terrain de camping et des motels.

Le terrain de camping: L'emplacement choisi à cette fin couvre une superficie de 400 acres. En raison d'une densité d'occupation de 304 sites à l'acre, le terrain pourra donc recevoir environ 1,200 groupes-campeurs, soit à peu près 5,000 personnes. Toutefois, 200 sites seulement pourraient être construits dans une première étape.

Le terrain devra être doté de tous les services propres à un camping de ce genre, c'est-à-dire que chaque site doit disposer d'une table, d'un foyer, d'une poubelle et d'un plateau de tente bien défini. De plus, d'autres équipements tels des points d'eau, des bâtiments sanitaires doivent être dispersés ici et là. Certains sites de roulottes pourront même être équipés d'une prise de courant, d'une prise d'eau et un égout individuel. Ce genre de terrains se distingue donc de d'autres types de terrains plus primitifs disposés à l'intérieur du parc comme nous le verrons plus loin.

Les motels: Le site réservé à cette fin s'étend sur environ quarante acres et permet la construction éventuelle de 575 unités. Un complexe de 100 à 125 unités pourra être érigé dans une première phase, les autres s'ajoutant à mesure que la demande se fera sentir. Il va de soi que ces bâtiments devront s'intégrer au site et être construits autant que possible avec les matériaux du pays.

Les corridors de développement: Nous référons ici à des vallées, bien définies à l'intérieur du parc qui seront reliées entre elles, soit par un réseau de routes panoramiques, soit par un réseau de pistes de marche et de pistes d'équitation.

Le long de ces vallées seront disposés divers types d'équipements peu élaborés. Le réseau est conçu de façon à amener le voyageur vers des attraits naturels et historiques. Voyons brièvement quels seraient ces principaux corridors de développement et quels en seraient les éléments-clefs.

Presqu'Ile de Forillon: Le visiteur pourra choisir d'explorer l'intérieur de la presqu'île en empruntant un sentier d'équitation qui suit la ligne de crête ou en suivant la route de ceinture le long du littoral. Les principaux points d'intérêt se situent sur la côte sud et comprennent les vieilles mines, les villages de pêcheurs, les grottes, le poste panoramique du Cap de Gaspé, la végétation unique du Cap Bon-Ami, la plage située au fond de l'Anse du Cap-des-Rosiers. Un centre d'intérêt sera l'éventuel musée d'histoire naturelle et le futur centre d'interprétation de la nature situé près de l'Anse-aux-Sauvages.

Le bassin du lac au Renard et la vallée du ruisseau Beaudry: Le voyageur empruntant ce couloir pourra jouir de la beauté des chutes et des cascades qui entrecoupent le cours d'eau dans sa course vers la mer, admirer une cèdrière unique, visiter une ancienne scierie, escalader le sommet voisin qui culmine à 1,750 pieds et qui surplombe toute la presqu'Ile de Gaspé. De plus les campeurs pourront trouver, à proximité du Lac au Renard, un terrain leur offrant des services élémentaires. Ce type de terrain réjouira ceux qui aiment se retrouver dans une nature peu aménagée.

La chaîne des Lacs Paternoster: Ces lacs se présentent comme un exemple classique d'un type de lacs peu connus au Québec. Les touristes qui aiment les curiosités de la nature seront ravis de les visiter en empruntant le sentier d'équitation qui y mène. Les amateurs d'escalade pourront également s'en donner à coeur joie en conquérant les sommets voisins qui dépassent tous 1,500 pieds.

La vallée de la rivière de l'Anse-au-Griffon: Ce couloir sera surtout emprunté par l'automobiliste désirant s'arrêter près de la route et observer les chutes, les cascades, les rapides et en général les curiosités géologiques qu'offre cette vallée.

Le bassin du ruisseau du Cap-des-Rosiers: Ce coin du parc sera accessible uniquement par sentier de marche et d'équitation et s'adressera surtout au botaniste amateur voulant admirer de

près la végétation unique qu'on y trouve ou encore au campeur voulant installer sa tente en pleine nature.

La route panoramique: Cette réalisation constituera sans aucun doute l'attrait le plus spectaculaire de l'arrière-pays. Il s'agit d'une route empruntant les lignes de crête et aménagée dans l'esprit des "parkways" américains. L'automobiliste qui l'empruntera trouvera des points d'observation aménagés ici et là, des endroits de pique-nique et de camping et, en sortant, un tracé traversant une nature grandiose.

Période de mise en oeuvre et période d'opération

Le problème qui se pose est le suivant: devrait-on attendre que la demande soit plus forte avant de développer le parc ou au contraire ne devrait-on pas stimuler la demande par des investissements massifs. Quant à nous, et cela a déjà été défini dans le Plan, nous optons pour la seconde alternative. Nous envisageons un développement en deux phases s'étendant de 1968 à 1972 et de 1972 à 1982.

Dans la première phase tous les efforts devraient être faits pour <u>améliorer</u> les accès du parc, <u>contrôler</u> le développement de la zone frontalière, <u>aménager</u> le littoral et réaliser le centre d'accueil.

La deuxième phase porterait surtout sur l'aménagement des corridors et de la route panoramique. Elle fournirait également l'occasion de procéder à la reconstruction et à la rénovation de sites historiques qui relatent l'histoire de la région (scierie de l'époque des pionniers près du lac au Renard, quartier-général des douanes à la presqu'Ile de Penouille, village de pêcheurs Guernesiais à Grande-Grève, ferme gaspésienne à Cap-des-Rosiers, etc).

Sources de financement

Le Parc de Gaspé serait aménagé en vertu du fonds de développement touristique confié à l'ORD (1).

Coûts pour la période de mise en oeuvre

Rappelons qu'il s'agit d'estimés préliminaires basés sur les prix en vigueur dans la région des Maritimes. Ce sont également des chiffres qui tiennent compte des expériences de Fort-Prével et d'autres projets réalisés par le gouvernement provincial dans la région (2).

---

(1) Une fois les aménagements de base effectués, il est évident que plusieurs dépenses pourraient être à la charge d'entreprises obtenant des concessions d'exploitants faisant l'objet d'un loyer et d'une réglementation.

(2) Cet estimé n'inclut cependant pas le coût d'achat et d'expropriation des terrains.

a) Le centre d'accueil

- routes et ponts	580,000
- stationnements divers	176,000
- alimentation en eau	27,000
- égouts pluviaux	10,000
- égouts sanitaires	50,000
- réseau électrique	30,000
- motels	1,400,000
- centre commercial	144,000
- centre culturel	409,000
- bâtiments administratifs	24,000
- terrain de golf	320,000
- résidence des employés	32,000
- le terrain de camping	283,500
- équipements et bâtiments d'entretien	320,000
- terrassement et améliorations du site	45,000
Total	3,850,500
Imprévus	487,100
GRAND TOTAL	4,337,600

b) Les corridors de développement

- réseau routier	3,835,000
- postes d'observation	170,000
- lieux de pique-nique	59,000
- pistes de marche et d'équitation	43,800
- terrains de camping	622,000
- musée d'histoire naturelle	545,000
GRAND TOTAL	5,274,800

c) Les restaurations et constructions

- complexe de la presqu'Ile de Penouille	445,000
- village Guernesiais	280,000
- ferme gaspésienne	200,000
- scierie de l'époque des pionniers	140,000
GRAND TOTAL	1,065,000

Total	10,781,400
Imprévus	1,617,000
GRAND TOTAL	12,398,400

PROJET 8: Développement du Parc du Bic (1)

Nature du projet

Il s'agit d'aménager et d'équiper la bande du littoral, comprise entre la ville de Trois-Pistoles, la route no. 10 et la partie est de la Municipalité de Sainte-Cécile-du-Bic, de façon à ce qu'elle desserve autant les touristes de passage que les populations locales. Cette distinction des fonctions implique nécessairement une spécification des aménagements; nous voulons surtout insister, à ce stade de l'étude, sur la nature proprement touristique du projet.

Cette fonction touristique de l'aménagement d'un site implique deux groupes d'objectifs complémentaires, le premier visant à susciter l'intérêt du voyageur et le second à faciliter son séjour. C'est donc dire que l'on doit viser, d'une part, à mettre en valeur les ressources existantes, à en assurer la préservation, à les rendre accessibles au visiteur et à les intégrer fonctionnellement et d'autre part, à établir un équipement d'accueil adéquat, à procurer au visiteur un gîte adéquat et à lui fournir tous les services nécessaires.

La localisation du site choisi pour le Parc n'est pas l'effet du hasard mais correspond bien aux attraits qu'offrent cette crête rocheuse et la baie des Iles-du-Bic. Ces principaux attraits se fondent sur le relief, la végétation et la mer.

Le relief: Ce territoire compris entre Trois-Pistoles et Bic, même s'il fait partie de la chaîne des Appalaches, constitue néanmoins le seul

---

(1) A partir d'une étude non encore complétée effectuée par la firme Jean-Claude LaHaye.

massif montagneux important entre Lévis et les Méchins. Nous avons affaire, en fait, à un alignement de crêtes parallèles au fleuve, s'élevant tantôt abruptement jusqu'à une altitude de 1,000 pieds pour s'abaisser l'instant d'après au niveau de la mer. D'ailleurs les versants nord avec leurs très fortes pentes ont valu à cette zone le nom de côte des Murailles.

La végétation: Toute cette partie du littoral est réputée depuis fort longtemps comme station botanique et représente donc un grand intérêt pour les experts. Cependant, il n'est pas dit que ces richesses doivent rester inaccessibles au profane. Les zones d'attraits particulièrement intéressantes sont la Baie du Cap-Marteau (pour sa végétation maritime), la zone située au nord de l'agglomération de St-Simon (pour la variété des séries végétales), la station de pin rouge en bordure de la route 10, la végétation maritime de la Baie-des-Cochons et de la Baie Hâtée et la station de pin gris de la partie nord du Cap-à-l'Orignal.

La mer: Elle exerce une fascination non seulement par sa présence mais également par les formes littorales dont elle est responsable: larges estrans parsemés de blocs, plages de sables et de galets, terrasses anciennes, tombolos et flèches, baies et anses, pointes et caps. Il ne faut pas oublier enfin que l'on retrouve le long de cette côte des nids de cormorans, une grotte et également des anses où abondent les palourdes, les moules.

Place dans le Plan

Il est à noter que l'objectif premier du Plan étant de concentrer en Gaspésie le développement touristique du territoire-pilote, la zone de Bic - Trois-Pistoles, partie du Bas St-Laurent, occupe une position quelque peu marginale par rapport à la conception d'ensemble du développement touristique. A plus de deux cents milles du Pôle

de Percé, le Bic est exclu des trois grands centres touristiques de la région. A première vue, il semble donc normal d'envisager son développement dans une stricte perspective de complémentarité du système, ce que tend d'ailleurs à confirmer la proximité de l'agglomération de Rimouski, principal centre urbain de tout le territoire.

Cependant, si l'on examine le mouvement de pénétration de la clientèle touristique du territoire-pilote, l'on se rend compte que ce caractère marginal est fort atténué.

Le territoire du Bic se situe dans l'axe même de la route 10, principale route d'accès de la Gaspésie. Fait plus significatif encore, la zone Bic - Trois-Pistoles se trouve également à proximité de plusieurs noeuds de communication avec la Côte-Nord (Rivière-du-Loup et Rimouski), les Maritimes (Mont-Joli et Rivière-du-Loup) et le littoral Atlantique (via la Trans-Canada). C'est donc dire qu'une majorité des voyageurs empruntant l'une ou l'autre des grandes voies routières de la région passent dans cette zone. Dans ces conditions, il est tout à fait normal de présenter le présent projet comme le développement d'une étape établie en fonction des arrêts de voyageurs et en fonction des attraits particuliers de la région. Cependant, il ne nous apparaît pas souhaitable de donner à ce rôle d'étape un caractère absolu. Il se peut fort bien, en effet, qu'avec l'augmentation de la clientèle touristique, le parc du Bic soit appelé à devenir un lieu de destination pour bon nombre de visiteurs. L'exemple des cinq principaux parcs des maritimes qui reçoivent annuellement près de 2,500,000 touristes tend d'ailleurs à confirmer cette dernière hypothèse. Aussi, la conception du développement de cette zone tient-elle compte de cette possibilité.

Localisation

Même si le territoire visé comprend toute la bande du littoral comprise entre la ville de

Trois-Pistoles, la route 10 et la partie Est de la municipalité de Ste-Cécile-du-Bic, il va de soi que les équipements et les aménagements ne seront pas uniformément partagés dans tout ce secteur, qui couvre une superficie de plus de 25,000 acres et qui s'étend sur une distance de quelque 27 milles. Bien que s'identifiant à une concentration d'attraits facilement repérables, ce territoire est circonscrit d'une façon relativement arbitraire, d'abord parce qu'on ne peut en dissocier les attraits de ceux que l'on trouve en périphérie, ensuite parce qu'on ne peut accorder une égale importance à toutes ces parties, les ressources y étant distribuées de façon très inégale. Cela nous amène à circonscrire les parties du territoire devant faire l'objet de mesures prioritaires et qui seront dotées des équipements les plus importants: le Cap-à-l'Orignal, le Cap-Enragé, la Baie-du-Bic et les secteurs avoisinants.

Centres de décision impliqués

Les centres de décision impliqués sont l'ORD et les ministère du Tourisme, des Terres et Forêts, des Richesses Naturelles, de la Voirie, des Affaires Municipales et des Affaires Culturelles.

Aménagement proposé

Comme on l'a vu précédemment, le projet a pour objectif la mise en valeur et la préservation des ressources existantes. Par le même biais il vise également à les rendre accessibles et à les compléter au besoin par l'addition d'attraits synthétiques.

La principale concentration d'attraits se situe dans les limites des municipalités de St-Fabien, Ste-Cécile-du-Bic et du village du Bic. On décèle cependant trois autres concentrations

d'attraits dans la zone: l'Ile du Bic, pour son aspect sauvage, les îles aux Pommes, aux Basques et les Razades, pour leurs oiseaux, la partie nord de St-Simon pour sa végétation. Quant à la zone des Caps (Cap-à-l'Orignal et Cap-Enragé) et aux agglomérations de St-Fabien et du Bic, ils constituent des points d'intérêt, d'une part, pour les paysages uniques qu'ils offrent et, d'autre part, pour les activités liées aux équipements existants. Des analyses faites, il ressort que les principales fonctions que l'on pourrait associer aux diverses concentrations d'attraits sont:

L'interprétation: A cause du caractère même de tout le territoire du Parc du Bic, la fonction d'interprétation de la nature jouera un rôle primordial dans l'aménagement proposé. Nous avons vu, en effet, que cette bande littorale renferme des curiosités géologiques, botaniques et zoologiques qui sont susceptibles d'intéresser autant les initiés que les profanes. Nous croyons que la meilleure façon d'étudier et de faire connaître cette richesse serait de créer un centre d'interprétation aux environs de l'Anse-des-Cochons. Ce centre serait à la fois un lieu d'accueil et une station de recherche qui comprendrait, entre autres choses des salles d'exibits, des ateliers et des salles de projection. De là émaneraient divers sentiers d'exploration qui amèneraient le visiteur vers les divers points d'intérêt déjà mentionnés. Les visites pourraient être conduites par des guides expérimentés, mis à la disposition des gens pour leur expliquer les divers phénomènes rencontrés.

La préservation: Il va de soi que cette fonction est inhérente au parc et que les mesures de protection pour assurer la permanence des attraits ne seront jamais assez grandes. Concrètement cela veut dire que l'on doit viser à conserver autant que possible le caractère naturel de chacun des secteurs prévus. Aussi, il ne faut pas se surprendre si de vastes secteurs du parc restent intacts et même difficiles d'accès. Nous pensons, par exemple, que la majeure partie des boisés naturels devraient rester intouchés sinon sillonnés discrètement de sentiers d'exploration ou encore

aménagés en fonction d'activités ne requérant pas d'installations.

Le plein air: Nous entendons ici des aménagements qui, tout en respectant le cadre naturel, visent à faire profiter le vacancier itinérant ou sédentaire des attraits naturels. Mentionnons d'abord le camping et le caravaning. Ces terrains seraient divisés en deux types mais toujours groupés l'un près de l'autre. Le premier type de terrains offrirait la gamme complète des services et s'adresserait surtout aux campeurs qui aiment avoir le plus de commodités possibles. Le deuxième type de terrain serait d'un genre différent, en ce sens qu'il ne serait que partiellement équipé; les usagers en seraient les fervents de la nature ou tous ceux qui, à un moment ou l'autre sentent le besoin de s'éloigner de la civilisation. Les zones les plus propices à ces terrains de camping seraient la bande côtière à l'est de la Baie de Ste-Flavie et derrière l'Islet au Flacon, de même que les environs du Cap-à-l'Orignal et l'Anse-Mouille-cul. Il va de soi que les plages environnantes et les rades seraient à la disposition des campeurs, de même que les sentiers d'exploration et d'interprétation.

D'autres activités liées à cette fonction de plein air, mais non nécessairement rattachées au camping devraient être également prévues. Cependant, même si le lien organique entre ces activités et le camping est très lâche, cela ne veut pas dire que l'on doive les implanter au hasard. Il est indispensable en fait qu'elles viennent compléter les concentrations déjà prévues du Cap-à-l'Orignal et du Cap-Enragé. D'ailleurs c'est l'un des objectifs de départ de viser à implanter des équipements qui desservent autant la population touristique que la population locale. Nous pensons notamment aux terrains de pique-nique, aux camps de jour, aux auberges, aux colonies de vacances, aux circuits d'équitation, aux zones de pêche, à un théâtre de plein air, etc.

La récréation: Cette fonction sera d'abord axée sur la satisfaction des besoins de la

population locale. Cependant, en vertu de ce qui précède, tous les aménagements prévus à cette fin seraient aussi disponibles aux vacanciers: golf, port de plaisance, terrains de jeu, pistes d'équitation, etc. Nous croyons que la partie est de la Baie du Bic, en raison des équipements existants serait la zone la plus propice à remplir cette fonction, d'autant plus qu'elle est située à la porte du village.

La promenade: Il s'agit de permettre à l'automobiliste de circuler à travers le parc à vitesse réduite et de prendre connaissance des divers attraits qu'offre le parc. Cette fonction ne sera bien remplie, toutefois, qu'en autant que le réseau routier sera organisé en conséquence.

Le problème qui se pose au Bic, en effet, est d'attirer le touriste, pressé ou pas, qui se dirige vers l'une des stations du territoire-pilote. Evidemment une publicité bien faite le mettra au courant dès le début de son voyage des possibilités du parc du Bic (1).

Néanmoins, il est important de lui rafraîchir la mémoire lorsqu'il se rapproche du secteur concerné. Aussi, insistons-nous sur la nécessité d'installer un poste d'information à chacune des extrémités du parc le long de la route 10. S'il ne dispose pas d'assez de temps pour séjourner, au moins le touriste saura qu'il pourra emprunter la route panoramique et s'arrêter aux postes d'observation ou encore compléter un circuit en empruntant une route secondaire. D'ailleurs qui sait si une fois dans le parc, il ne sera pas pris au piège et fortement tenté d'y passer au moins une nuit.

---

(1) A ce sujet, voir les projets 9 et 10 traitant des entrées de la région.

Période de mise en oeuvre

Ce projet nous semble facilement réalisable d'ici 1972, à l'exclusion de la route panoramique dont la construction pourra être entreprise dans la deuxième phase, soit de 1972 à 1982. Si l'on y regarde de près, l'on se rend compte, en effet, que la réalisation du Parc du Bic implique peu de travaux coûteux et d'envergure. Repassons brièvement les diverses fonctions pour s'en convaincre. La fonction interprétation demande, d'une part, que l'on construise quelques bâtiments pour l'information et la recherche et d'autre part, que l'on trace des sentiers d'exploration. La fonction préservation exige peu de choses sinon la surveillance et l'affichage appropriés. La fonction plein air suppose quelques installations permanentes (aqueduc, toilettes, douches, électricité, tables, foyers) pour le camping. Mais, par contre, beaucoup d'autres activités n'exigent aucun équipement particulier. Ainsi, un espace vert suffit pour le camp de jour, et un chalet existant peut fort bien tenir lieu d'auberge. Quant à la fonction récréation, mentionnons que le golf est déjà existant de même que l'école d'équitation; il n'aurait qu'à ajouter le port de plaisance et les terrains de jeu.

Sources de financement (1)

Le gouvernement provincial serait naturellement le bailleur de fonds principal en vue de la réalisation de ce projet mais il n'est pas exclu que l'entreprise privée et les municipalités puissent apporter leur contribution.

---

(1) A ce stade-ci du projet, le coût de réalisation ne peut que difficilement être calculé. Aussi appartiendra-t-il à l'organisme responsable de l'exécution du Plan de le faire.

PROJET 9: Préparation du plan-directeur de la zone de Rivière-du-Loup.

Nature du projet

L'étude concernera la définition et la localisation des lieux destinés à recevoir les équipements d'accueil à cette entrée de la région.

Elle aura pour but:

- de déterminer les équipements nécessaires;
- de localiser les sites à acquérir et de proposer un plan d'utilisation de ces sites;
- de proposer le mode de gestion.

Place dans le Plan

Tel que déjà indiqué dans le Plan de développement touristique, la zone de Rivière-du-Loup est la principale porte d'entrée de la région. Son rôle consiste, d'une part, à être un "centre d'accueil et un poste de renseignements pour les touristes qui arrivent dans la région et, d'autre part, une occasion d'attraction et un lieu de sollicitation pour les autres touristes qui ne sont que de passage vers une autre destination, les Maritimes principalement".

La zone de Rivière-du-Loup pourrait également être fréquentée par les villégiateurs et par les vacanciers de fin de semaine. Cette zone doit donc être développée en fonction de ces trois vocations.

Période de mise en oeuvre

Cette étude devra être entreprise le plus tôt possible de façon à ce que cette zone soit équipée durant la période du Premier Plan.

PROJET 10: Préparation du Plan de l'entrée à Pointe-à-la-Croix.

Nature du projet

Il s'agit d'entreprendre une étude en vue d'équiper Pointe-à-la-Croix comme une entrée de la région.

L'étude aura pour but:

- de déterminer les équipements nécessaires;
- de localiser les terrains à acquérir;
- de proposer le mode de gestion

Place dans le Plan:

Tel que déjà indiqué dans le Plan de développement touristique, Pointe-à-la-Croix est une des portes d'entrée de la région. Son rôle consiste à être un "centre d'accueil et un poste de renseignements pour les touristes qui arrivent dans la région".

Période de mise en oeuvre

Cette étude devra être entreprise le plus tôt possible de façon à ce que cette entrée soit équipée dès la première année du Plan.

PROJET 11: Circuit de pêche au saumon - première phase; poursuite de l'étude de M. Wilfrid M. Carter.

Nature du projet

Il s'agit de poursuivre une recherche déjà entreprise par M. Wilfrid M. Carter (1) en vue de la préparation de développement d'un circuit de pêche au saumon dans la région.

Cette étude aura pour but entre autres:

- de déterminer le potentiel de cette ressource;
- d'identifier les rivières prioritaires;
- de définir l'utilisation de la ressource;
- de proposer les aménagements nécessaires.

Place dans le Plan

Le Plan de développement touristique propose la délimitation de circuits touristiques dans la région. Ces circuits, spécialisés ou non, ont pour objectif de retenir le touriste plus longtemps et, de diversifier sa circulation et de l'amener là où des potentiels intéressants existent. La pêche au saumon est déjà populaire dans la région mais la ressource est mal connue et les rivières à saumon manquent de développement et d'aménagement.

---

(1) Chef du district de la Gaspésie au Service de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. "A working Plan for the management of Salmon Rivers on the Gaspe Peninsula", april 1964.

Période de mise en oeuvre

Comme l'étude ne prendrait que quelques mois à être complétée, elle devrait être poursuivie le plus tôt possible de façon à ce que l'organisation proprement dite du circuit se fasse durant les premières années du Premier Plan.

RECOMMANDATION 2: Qu'un inventaire soit effectué sur le littoral de la Baie-des-Chaleurs dans le but d'y développer éventuellement des réseaux d'étapes du type de celui de la Rive-Nord (voir le projet 4).

RECOMMANDATION 3: Qu'un inventaire soit effectué dans la Vallée de la Matapédia dans le but d'y développer éventuellement un réseau d'étapes du type de celui de la Rive-nord (voir le projet 4).

RECOMMANDATION 4: Que le Gouvernement du Québec achète l'Ile Bonaventure, en tout ou en partie, en vue d'y instituer une réserve d'oiseaux qui fera partie du développement de la zone de Percé.

RECOMMANDATION 5: Que le Gouvernement du Québec charge un de ses ministères de procéder, dans la région, à l'achat d'objets et de pièces touristiques en vue de la création d'un musée de plein air qui fera partie du développement de la zone de Percé.

RECOMMANDATION 6: Que des études soient entreprises pour délimiter des circuits touristiques tels que définis dans la section I de ce chapitre (circuits panoramiques, géographiques, spécialisés, etc).

RECOMMANDATION 7: Que le ministère de la Voirie tienne compte dans la réfection de la route de ceinture (no. 6) de l'aspect panoramique pour favoriser au maximum l'industrie touristique et qu'on construise dans la mesure du possible, des voies d'évitement des agllomérations urbaines pour empêcher des congestions comme celles qui se produisent régulièrement à Matane par exemple.

RECOMMANDATION 8: Que soit élaborée et appliquée en temps propice une formule adéquate pour empêcher la spéculation foncière dans les zones et sites prioritaires telle que précisée dans le plan de développement touristique; d'autres endroits qui contiennent des potentiels intéressants (et qui seront précisés par des études ultérieures) devront également être soustraits à la spéculation foncière.
(Voir p. 48 et ss du présent chapitre).

PROGRAMME 2: L'EXECUTION DES PROJETS TOURISTIQUES

Seuls les secteurs touristiques et industriels peuvent connaître un développement et une croissance suffisants pour créer les emplois dont la main-d'oeuvre régionale aura besoin au cours des prochaines années. Les autres secteurs comme l'agriculture, la forêt et les pêcheries libéreront plusieurs milliers de travailleurs. L'industrie touristique est donc appelée à jouer un rôle considérable dans le développement de la région. Aussi recommandons-nous que la réalisation des grands projets touristiques soit confiée à l'Office Régional de développement. Le chapitre sur l'exécution du Plan traite plus longuement de cette tâche prioritaire de l'ORD qu'est le développement touristique.

RECOMMANDATION 9: Que la réalisation des grands projets touristiques soit confiée à l'Office Régional de Développement.

PROGRAMME 3: LA COMMERCIALISATION DES SERVICES TOURISTIQUES REGIONAUX

La mise en place d'équipements d'accueil touristiques en des sites privilégiés ne suffit pas à assurer la réalisation de l'objectif que nous avons posé soit 600,000 touristes en 1972. De nombreuses actions doivent être entreprises afin de faire connaître la région sur le marché touristique du nord-est américain et d'assurer aux centres de décision du secteur les conditions d'opération les meilleures.

RECOMMANDATION 10: Qu'une publicité considérable soit faite par le gouvernement provincial sur les attraits touristiques de la région. L'effort publicitaire doit être proportionnel à l'importance des investissements.

RECOMMANDATION 11: Qu'avant de définir les slogans publicitaires et les zones où devrait être concentrée la publicité, une étude prospecte la clientèle des "régions chaudes" des Etats-Unis qui serait susceptible de venir dans la région à la recherche d'un climat estival plus tempéré.

RECOMMANDATION 12: Que les intérêts touristiques régionaux se groupent au niveau de l'ensemble de la région ou au niveau de la station ou du centre touristique afin de répandre une publicité plus restreinte s'adressant à une clientèle déjà touchée par la publicité générale faite par l'Etat.

RECOMMANDATION 13: Que soient analysées les possibilités nouvelles de villégiature qui pourraient être suscitées par la réalisation des grands projets touristiques.

RECOMMANDATION 14: Que, durant la saison touristique, soient organisées par la population régionale, des activités de récréation telles que la pêche en mer, à la truite et au saumon, les excursions de nature, les manifestations populaires à caractère folklorique, les boîtes à chansons, etc. Il faut qu'une publicité adéquate annonce ces activités à l'extérieur de la région et que leurs mises en oeuvre soient étroitement coordonnées à l'échelle régionale.

RECOMMANDATION 15: Que l'artisanat soit développé et encouragé. Cette activité en plus de fournir de l'emploi et des revenus à la main-d'oeuvre régionale, permet de fournir aux touristes des produits originaux. Une coopérative régionale d'artisanat a été créée en 1965 avec l'aide du B.A.E.Q. et du Service des Coopératives du Québec. Cette coopérative peut devenir, avec l'aide technique et financière nécessaire, le moteur du développement d'un artisanat de haute qualité dans la région. Globalement, la croissance du secteur touristique peut permettre la création de nombreuses petites unités de fabrication fournissant à l'industrie touristique les inputs

ou approvisionnements qui lui sont nécessaires. Un service unique d'achat pour l'ensemble des entreprises touristiques de la région, en plus de baisser le coût des approvisionnements, permettrait de dégager plus facilement la possibilité d'entreprises nouvelles.

RECOMMANDATION 16: Qu'à la suite d'un inventaire, les établissements d'hébergement existants, soient classifiés par catégorie et selon leur vocation. Les critères de classification devraient être établis au niveau provincial. Cette classification dont l'utilité pour le touriste est évidente, permettrait une différentiation des permis de la régie des Alcools et fournirait des critères rationnels pour les prêts d'une éventuelle Caisse de Crédit Touristique.

RECOMMANDATION 17: Que la Loi de la Régie des Alcools du Québec soit repensée en fonction de l'importance de l'industrie touristique dans l'économie provinciale. La classification des établissements hoteliers pourrait servir de base à l'émission de permis qui pourraient varier selon la vocation de l'établissement, sa localisation dans un centre touristique prioritaire et les services qu'il offre.

RECOMMANDATION 18: Que dans l'hypothèse de la création d'une caisse de crédit touristique provinciale, une proportion importante de ce budget soit réservée à la région pour y favoriser la construction de nouveaux établissements et la rénovation de ceux qui existent. Si un tel crédit n'est pas institué avant deux ans, à l'échelle provinciale, il faudrait alors qu'un fonds spécial soit attribué à l'Office régional de développement pour servir les mêmes fins. Ce fonds devrait permettre des prêts, possiblement à un taux d'intérêt réduit afin de susciter les équipements nécessaires pour satisfaire à la demande nouvelle créée par la réalisation par l'Etat des grands projets touristiques. Le cahier No. 6 sur le Tourisme de l'Esquisse du Plan, démontre les difficultés de financement rencontrées par les entrepreneurs touristiques de la région. De nombreux pays ont créé de tel organisme de crédit; en France, la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel effectue des prêts de 3% ou 5% pour une durée maximum de 20 ans; en Italie, le fonds de la Cassa per il Mezzogiorno prête à des taux de 3% à 3.5% pour une durée de 12 à 20 ans; au Portugal, le Fonds du Tourisme fait des prêts à 1% et 1.5% pour 20 ans; il en est de même en Norvège (taux de 2.75% à 3.5%, durée de 15 à 20 ans), en Espagne (taux de 4%, durée 10 à 30 ans) et en Grèce (taux de 4% à 6.5%, durée de 12 à 20 ans).

RECOMMANDATION 19: Qu'une étude technique et économique soit entreprise pour fixer les normes de rentabilité des établissements hôteliers.

RECOMMANDATION 20: Qu'un sous-comité consultatif touristique soit créé au sein du Conseil Régional de Développement. Ce sous-comité serait en relation étroite avec l'Office régional de développement et particulièrement son service de développement touristique et tout organisme consultatif constitué au niveau provincial.

PROGRAMME 4: LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Le problème de la formation de la main-d'oeuvre régionale est longuement discuté dans le chapitre IV, cahier 6, du plan de développement de la région-pilote. Le mécanisme global de reclassement proposé dans ce chapitre permet la formation académique et professionnelle d'une partie importante de la main-d'oeuvre exigée par la croissance du secteur touristique. L'organisme chargé du reclassement et de la formation professionnelle sera en contact très étroit avec les centres de décision du secteur touristique afin que soient organisés les cours nécessaires.

RECOMMANDATION 21: Que les écoles secondaires régionales créent des options touristiques afin de préparer le personnel de direction, hautement spécialisé.

RECOMMANDATION 22: Que dans le but de créer une "mentalité touristique", la population régionale, les organismes responsables du secteur, comme l'O.R.D., le ministère du Tourisme, les associations utilisent tous les moyens d'information possibles pour sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de cette industrie dans l'économie régionale.

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
SECTION I: La problématique de développement	2
A- LES VARIABLES STRATEGIQUES	2
1- L'offre touristique de la région	2
a) Les attraits naturels	2
b) L'histoire et la vie régionale	6
c) L'équipement touristique régional	7
d) La gestion du secteur	13
2- La demande touristique pour la région	14
a) Les tendances globales	15
b) Le tourisme au Canada, au Québec et dans la région	16
c) La clientèle américaine	19
d) La clientèle canadienne	20
e) L'offre régionale en rapport avec la demande	22
3- La région dans le contexte nord-américain et la concurrence à affronter	25
a) Les concurrents directs	25
b) Les accès par route	27
c) Différentes particularités	28
B- LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	29
1- Le fondement des politiques de développement	30
2- L'organisation de l'espace	33
a) Les principes de l'organisation de l'espace	33
b) Les zones et les sites prioritaires	36

c) Les équipements et les services 45
d) Le zonage et la tenure des espaces 48

3- L'exécution du Plan touristique et l'organisme responsable 50

4- La commercialisation du tourisme 50
a) La publicité 51
b) La mise en marché 52

5- La formation de la main-d'oeuvre 54

C- LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 56

1- L'Horizon 1972 57
a) Le développement des zones et des sites prioritaires 57
b) Une nouvelle structure de l'industrie touristique 58
c) Les objectifs quantifiables 58

2- L'Horizon 1982 60

SECTION II: La programmation du secteur du tourisme 61

Recommandation 1: Que soit entreprise une enquête complète et exhaustive sur la circulation touristique et les conditions du gîte de tout le territoire 62

PROGRAMME 1: L'organisation de l'espace 62

PROJET 1: Préparation du plan-directeur de la zone de Percé 62

PROJET 2: Développement de la zone de Mont-St-Pierre 64

PROJET 3: Préparation du plan-directeur du centre sur la Baie-des-Chaleurs 65

PROJET 4: Développement d'un réseau d'étapes sur le Rive-Nord 67

PROJET 5: Développement de la zone du Lac Témiscouata 75

PROJET 6: Parc Chic-Choc 86

PROJET 7: Parc de Gaspé 94

PROJET 8: Développement du Parc du Bic 112

PROJET 9: Préparation du plan-directeur de la zone de Rivière-du-Loup 120

PROJET 10: Préparation du plan de l'entrée à Pointe-à-la-Croix 121

PROJET 11: Circuit de pêche au saumon - première phase, poursuite de l'étude de M. Wilfrid M. Carter 122

Recommandation 2: Inventaire touristique du littoral de la Baie-des-Chaleurs 123

Recommandation 3: Inventaire touristique de la Vallée de la Matapédia 123

Recommandation 4: Achat et aménagement par l'Etat de l'Ile Bonaventure 123

Recommandation 5: Création d'un musée de plein air 123

Recommandation 6: Que soient délimités des circuits touristiques 124

Recommandation 7: Que le ministère de la Voirie recherche la mise en valeur des sites et la décongestion des villes 124

Recommandation 8: Que les sites touristiques soient soustraits à la spéculation foncière 124

PROGRAMME 2: L'exécution des projets touristiques 125

Recommandation 9: Que la réalisation des grands projets touristiques soit confiée à l'O.R.D. 125

PROGRAMME 3: La commercialisation des services touristiques régionaux. 126

Recommandation 10: Publicité par le Québec sur les attraits touristiques régionaux 126

Recommandation 11: Etude sur la clientèle des "régions chaudes" des Etats-Unis 126

Recommandation 12: Groupement des intérêts touristiques régionaux 126

Recommandation 13: Analyse des possibilités nouvelles de villégiature 127

Recommandation 14: Organisation d'activités récréatives et sportives coordonnées 127

Recommandation 15: Développement et encouragement de l'artisanat 127

Recommandation 16: Classification des établissements d'hébergement 128

Recommandation 17: Amendements à la loi de la Régie des Alcools 128

Recommandation 18: Réserver à la région une large part du budget d'une caisse de crédit touristique provinciale ou création d'un fonds spécial dans la région 129

Recommandation 19: Etude technique et économique pour fixer les normes de rentabilité des établissements hoteliers 130

Recommandation 20: Création d'un sous-comité consultatif du tourisme au sein du Conseil Régional de Développement. 130

PROGRAMME 4: La formation de la main-d'oeuvre 131

Recommandation 21: Création d'options touristiques dans des écoles secondaires 131

Recommandation 22: Utilisation des media d'information pour sensibiliser la population à l'importance du tourisme. 131

BNQ
000 168 823